



**COMPTES CONSOLIDES RESUMES
DU SEMESTRE CLOS LE 30 JUIN 2006**

Sommaire

Page

COMPTES DE RESULTAT CONSOLIDES	4
BILANS CONSOLIDES	5
TABLEAUX DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES	6
VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	7
ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES AU 30 JUIN 2006	8
NOTE 1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES	8
1.1 REFERENTIEL COMPTABLE DU GROUPE	8
1.2 EVOLUTION DES PRINCIPES COMPTABLES	8
1.3 RECOURS A DES ESTIMATIONS	9
1.4 REGLES DE PRESENTATION	10
1.5 SAISONNALITE DE L'ACTIVITE	10
NOTE 2 - LES CONCESSIONS DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE EN FRANCE	10
NOTE 3 - COMPARABILITE DES EXERCICES	11
3.1 PRESENTATION DU COMPTE DE RESULTAT	11
3.2 IMPACT DE L'APPLICATION DE L'INTERPRETATION IFRIC 4	12
3.3 EFFET TAUX DES CROSS CURRENCY SWAPS	14
NOTE 4 - EVENEMENTS ET TRANSACTIONS SIGNIFICATIFS SURVENUS AU COURS DU PREMIER SEMESTRE 2006	15
4.1 FRANCE	15
4.2 ALLEMAGNE	15
4.3 BRESIL	15
NOTE 5 - EVOLUTIONS DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION	15
5.1 EVOLUTION DE PERIMETRE AU COURS DU 1 ^{ER} SEMESTRE 2006	15
5.2 EVOLUTION DE PERIMETRE DE L'EXERCICE 2005	16
NOTE 6 - INFORMATIONS SECTORIELLES	17
6.1 INFORMATIONS PAR ZONES GEOGRAPHIQUES	17
6.2 PRODUITS PROVENANT DES VENTES A DES CLIENTS EXTERNES PAR ZONES GEOGRAPHIQUES SUR LA BASE DE LA LOCALISATION DES CLIENTS :	18
NOTE 7 - CHIFFRE D'AFFAIRES	19
NOTE 8 - ACHATS DE COMBUSTIBLES ET D'ENERGIE	19
NOTE 9 - AUTRES CONSOMMATIONS EXTERNES	19
NOTE 10 - OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET ENGAGEMENTS DANS LE CADRE DE L'EXPLOITATION	20
10.1 ENGAGEMENTS SUR CONTRATS COMMERCIAUX	20
10.2 GARANTIES ET ENGAGEMENTS RELATIFS A L'EXECUTION DE CONTRATS D'EXPLOITATION	20
NOTE 11 - CHARGES DE PERSONNEL	21
11.1 CHARGES DE PERSONNEL	21
11.2 EFFECTIFS MOYENS	21
NOTE 12 - AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS	22
NOTE 13 - PERTES DE VALEUR / REPRISES	22
13.1 ENBW	22
13.2 LIGHT	23
NOTE 14 - AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION	23
NOTE 15 - RESULTAT FINANCIER	23

15.1	COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER BRUT	23
15.2	CHARGES D'ACTUALISATION	23
15.3	AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	24
NOTE 16 - IMPOT SUR LES RESULTATS		24
NOTE 17 - GOODWILL		24
NOTE 18 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES		25
18.1	VARIATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES DU DOMAINE PROPRE (HORS IMMOBILISATIONS EN COURS)	26
18.2	VARIATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES DU DOMAINE CONCEDE (HORS IMMOBILISATIONS EN COURS)	27
NOTE 19 - TITRES MIS EN EQUIVALENCE		28
NOTE 20 - ACTIFS FINANCIERS		28
20.1	REPARTITION ENTRE LES ACTIFS FINANCIERS COURANTS ET NON COURANTS	28
20.2	VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS	28
20.3	DETAIL DES ACTIFS FINANCIERS	29
20.4	JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS HORS DERIVES	30
20.5	ENGAGEMENTS LIES AUX INVESTISSEMENTS	31
NOTE 21 - TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE		32
NOTE 22 - ACTIFS ET PASSIFS DETENUS EN VUE DE LEUR VENTE		33
NOTE 23 - CAPITAUX PROPRES		33
23.1	CAPITAL SOCIAL	33
23.2	ACTIONS PROPRES	33
23.3	DISTRIBUTIONS	33
23.4	RESULTAT PAR ACTION	34
NOTE 24 - PROVISIONS		34
24.1	REPARTITION COURANT / NON COURANT DES PROVISIONS	34
24.2	PROVISIONS POUR FIN DE CYCLE DU COMBUSTIBLE NUCLEAIRE	34
24.3	PROVISIONS POUR DECONSTRUCTION ET POUR DERNIERS CŒURS	36
24.4	FACTEURS DE SENSIBILITE DES PROVISIONS POUR FIN DE CYCLE DU COMBUSTIBLE NUCLEAIRE ET DES PROVISIONS POUR DECONSTRUCTION ET POUR DERNIERS CŒURS	38
24.5	LOI FRANÇAISE N° 2006-739 DU 28 JUIN 2006, DE PROGRAMME RELATIVE A LA GESTION DURABLE DES MATIERES ET DECHETS RADIOACTIFS	38
24.6	SECURISATION DU FINANCEMENT DES OBLIGATIONS DE LONG TERME	38
24.7	AVANTAGES DU PERSONNEL	39
24.8	AUTRES PROVISIONS	40
NOTE 25 - PASSIFS SPECIFIQUES DES CONCESSIONS		41
NOTE 26 - PASSIFS FINANCIERS COURANTS ET NON COURANTS		41
26.1	REPARTITION COURANT / NON COURANT DES PASSIFS FINANCIERS	41
26.2	EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES	42
26.3	ENDETTEMENT FINANCIER NET	43
26.4	EVOLUTION DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	44
26.5	GARANTIES SUR EMPRUNTS	44
NOTE 27 - INSTRUMENTS DERIVES		45
NOTE 28 - AUTRES CREDITEURS		45
NOTE 29 - PARTIES LIEES		46
NOTE 30 - QUOTAS D'EMISSION DE GAZ A EFFET DE SERRE		46
NOTE 31 - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE		46
31.1	EVOLUTIONS TARIFAIRES POSTERIEURES AU 30 JUIN 2006	46
31.2	CESSIONS DE SOCIETES	46
31.3	OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SUR DEMASZ	47

Comptes de résultat consolidés

	Notes	1er semestre 2006	1er semestre 2005 (1)
(en millions d'euros)			
Chiffre d'affaires	7	30 362	25 198
Achats de combustibles et d'énergie	8	(12 494)	(8 377)
Autres consommations externes	9	(3 817)	(3 572)
Charges de personnel	11	(4 833)	(4 661)
Impôts et taxes		(1 601)	(1 536)
Autres produits et charges opérationnels	12	507	460
Excédent brut d'exploitation		8 124	7 512
Dotations aux amortissements		(2 657)	(2 413)
(Pertes de valeur) / reprises	13	299	-
Autres produits et charges d'exploitation	14	691	-
Résultat d'exploitation		6 457	5 099
Coût de l'endettement financier brut	15.1	(776)	(679)
Charges d'actualisation	15.2	(1 280)	(1 240)
Autres produits et charges financiers	15.3	555	132
Résultat financier	15	(1 501)	(1 787)
Résultat avant impôts des sociétés intégrées		4 956	3 312
Impôts sur les résultats	16	(888)	(1 233)
Quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence	19	184	124
Résultat net des activités en cours d'abandon		4	(1)
Résultat net consolidé		4 256	2 202
dont résultat net part des minoritaires		113	70
dont résultat net part du Groupe		4 143	2 132

Résultat net part de Groupe par action :

Résultat par action en euro	2,27	1,31
Résultat dilué par action en euro	2,27	1,31

(1) Les données publiées au 1er semestre 2005 ont été retraitées des effets liés à l'application rétrospective de l'interprétation IFRIC 4 ainsi que des changements de présentation (voir note 3).

Bilans consolidés

ACTIF	Notes	30.06.2006	31.12.2005
(en millions d' euros)			(1)
Goodwill	17	6 945	7 181
Autres actifs incorporels		1 706	1 886
Immobilisations corporelles	18	101 632	101 667
Titres mis en équivalence	19	2 306	2 030
Actifs financiers non courants	20.1	10 384	9 012
Impôts différés		1 746	1 748
Actif non courant		124 719	123 524
Stocks		7 036	6 695
Clients et comptes rattachés		13 760	16 107
Actifs financiers courants	20.1	16 053	11 966
Actifs d'impôts courants		143	275
Autres débiteurs		4 063	4 621
Trésorerie et équivalents de trésorerie	21	3 496	7 220
Actif courant		44 551	46 884
Actifs détenus en vue de la vente	22	2 544	728
TOTAL DE L'ACTIF		171 814	171 136
PASSIF	Notes	30.06.2006	31.12.2005
(en millions d' euros)			(1)
Capital		911	911
Réserves et résultats consolidés		20 989	18 402
Capitaux propres - part du Groupe		21 900	19 313
Intérêts minoritaires		1 037	961
Total des capitaux propres	23	22 937	20 274
Provisions pour fin de cycle du combustible nucléaire	24.2	14 065	13 918
Provisions pour déconstruction et pour derniers cœurs	24.3	13 182	12 907
Provisions pour avantages du personnel	24.7	12 496	12 971
Autres provisions	24.8	2 269	2 178
Provisions non courantes	24.1	42 012	41 974
Passifs spécifiques des concessions	25	35 530	34 907
Passifs financiers non courants	26.1	21 499	23 511
Autres créditeurs	28	6 254	5 971
Impôts différés		4 449	4 567
Passif non courant		109 744	110 930
Provisions	24.1	3 527	4 075
Fournisseurs et comptes rattachés		6 942	8 872
Passifs financiers courants	26.1	12 351	11 933
Dettes impôts courants		753	491
Autres créditeurs	28	13 118	13 969
Passif courant		36 691	39 340
Passifs liés aux actifs détenus en vue de la vente	22	2 442	592
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF		171 814	171 136

(1) Les données publiées au 31 décembre 2005 ont été retraitées des effets liés à l'application rétrospective de l'interprétation IFRIC 4 (voir note 3.2).

Tableaux de flux de trésorerie consolidés

(en millions d'euros)	1er semestre 2006	1er semestre 2005
Opérations d'exploitation :		
Résultat avant impôt des sociétés intégrées	4 956	3 312
Pertes de valeurs	(299)	-
Amortissements, provisions et variations de juste valeur	3 066	3 550
Produits et charges financiers	389	478
Dividendes des sociétés consolidées par mise en équivalence	54	51
Plus ou moins-values de cession	(310)	(113)
Autres produits et charges sans incidence sur la trésorerie	-	(29)
Variation du besoin en fonds de roulement	(399)	159
Flux de trésorerie nets générés par l'exploitation	7 457	7 408
Frais financiers nets décaissés	(488)	(526)
Impôts sur le résultat payés	(552)	877
Versement de la soulte retraite	-	(3 296)
Versement Marcoule	(551)	(523)
Flux de trésorerie nets générés par les activités opérationnelles	5 866	3 940
Opérations d'investissement :		
Acquisitions de sociétés sous déduction de la trésorerie acquise	(50)	(41)
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	(2 421)	(2 116)
Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	125	163
Variations d'actifs financiers	(5 842)	(550)
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement	(8 188)	(2 544)
Opérations de financement :		
Emissions d'emprunts	952	717
Remboursements d'emprunts	(669)	(1 907)
Dividendes versés par la société mère	(1 439)	-
Dividendes versés aux minoritaires	(65)	(19)
Augmentation de capital souscrite par les minoritaires	10	173
Augmentation des passifs spécifiques des concessions	93	71
Subventions d'investissement	13	16
Actions propres	(12)	-
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement	(1 117)	(949)
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(3 439)	447
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	7 220	3 150
Incidence des variations de change	(20)	69
Reclassements liés à l'application des normes IAS 32 et 39	-	670
Produits financiers sur disponibilités et équivalents de trésorerie	36	62
Incidence des autres reclassements	(301)	(10)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	3 496	4 388

(1) Les données publiées au 31 décembre 2005 ont été retraitées des effets liés à l'application rétrospective de l'interprétation IFRIC 4 (voir note 3.2).

Variations des capitaux propres consolidés

	Capital	Réserves consolidées et résultat	Actions propres	Différences de conversion	Ecart de réévaluation à la juste valeur des instruments financiers	Capitaux propres part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
(en millions d'euros)								
Capitaux propres au 31 décembre 2005	911	17 256	-	(22)	1 016	19 161	979	20 140
Retraitements liés à l'application d'IFRIC 4 (note 3.2)	-	143	-	9	-	152	(18)	134
Capitaux propres au 31 décembre 2005 (1)	911	17 399	-	(13)	1 016	19 313	961	20 274
Variations de juste valeur des actifs disponibles à la vente	-	-	-	-	224	224	(2)	222
Variations de juste valeur des instruments financiers de couverture	-	-	-	-	(189)	(189)	4	(185)
Rachats d'actions propres	-	-	(32)	-	-	(32)	-	(32)
Cessions d'actions propres	-	-	20	-	-	20	-	20
Différences de conversion	-	-	-	(154)	(3)	(157)	(31)	(188)
Autres variations	-	5	-	-	12	17	68	85
Variations directement reconnues en capitaux propres	-	5	(12)	(154)	44	(117)	39	(78)
Résultat	-	4 143	-	-	-	4 143	113	4 256
Dividendes distribués	-	(1 439)	-	-	-	(1 439)	(76)	(1 515)
Capitaux propres au 30 juin 2006	911	20 108	(12)	(167)	1 060	21 900	1 037	22 937

(1) Les données publiées au 31 décembre 2005 ont été retraitées des effets liés à l'application rétrospective de l'interprétation IFRIC 4 (voir note 3.2).

La variation des capitaux propres consolidés et des intérêts minoritaires du 1^{er} janvier au 30 juin 2005 se présentait comme suit :

	Capital	Réserves consolidées	Différences de conversion	Ecart de réévaluation à la juste valeur des instruments financiers	Capitaux propres part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
(en millions d'euros)							
Capitaux propres au 1er janvier 2005 (1)	8 129	599	70	274	9 072	897	9 969
Retraitements liés à l'application d'IFRIC 4 (note 3.2)	-	152	(10)	-	142	(2)	140
Capitaux propres au 1er janvier 2005 retraités	8 129	751	60	274	9 214	895	10 109
Résultat	-	2 132	-	-	2 132	70	2 202
Dividendes versés	-	(374)	-	-	(374)	(49)	(423)
Différences de conversion	-	-	(53)	(53)	(106)	1	(105)
Variations de juste valeur des actifs disponibles à la vente (2)	-	-	-	252	252	-	252
Variations de juste valeur des instruments financiers de couverture (2)	-	-	-	294	294	-	294
Autres variations	-	12	-	(3)	9	(38)	(29)
Capitaux propres au 30 juin 2005	8 129	2 521	7	764	11 421	879	12 300

(1) Certains travaux de retraitement liés à la mise en œuvre au 1^{er} janvier 2005 des normes IAS 32 et 39 ayant été finalisés sur le second semestre 2005, le bilan au 1^{er} janvier 2005 présenté avec les états financiers intermédiaires publiés au 30 juin 2005 diffère de celui publié au 31 décembre 2005. Ces corrections ont eu un impact net de 6 millions d'euros sur les capitaux propres.

(2) Ces variations sont liées à la mise en œuvre des normes IAS 32 et 39 à compter du 1^{er} janvier 2005.

Annexe aux comptes consolidés au 30 juin 2006

Electricité de France S.A. (la « Société ») est une société domiciliée en France.

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés de la Société pour les six mois écoulés au 30 juin 2006 comprennent la Société, ses filiales ainsi que la quote-part dans les entreprises associées ou sous contrôle conjoint (l'ensemble étant désigné comme le « Groupe »).

Le Groupe est un énergéticien intégré présent sur l'ensemble des métiers de l'énergie : la production, le transport, la distribution, la commercialisation et le négoce d'énergies.

Les comptes consolidés du Groupe au 30 juin 2006 ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'administration qui les a arrêtés en date du 31 août 2006.

Les états financiers du Groupe pour l'exercice 2005 sont disponibles sur le site Internet «www.edf.com » ou sur simple demande au siège social de la Société situé 22-30, avenue de Wagram 75382 Paris Cedex 08.

Note 1 - Règles et méthodes comptables

1.1 Référentiel comptable du Groupe

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les états financiers consolidés du groupe EDF sont préparés sur la base des règles de présentation, de reconnaissance et d'évaluation du référentiel IAS/IFRS.

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés sont établis conformément à la norme IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire et sur la base des normes comptables internationales IAS/IFRS connues à cette date et telles qu'elles devraient être applicables de manière obligatoire à la clôture de l'exercice 2006.

Ils ne comportent pas l'intégralité des informations requises pour des états financiers annuels complets. A ce titre, ils doivent être lus conjointement avec les états financiers consolidés au 31 décembre 2005 et par référence aux principales méthodes comptables et règles d'évaluation décrites aux notes 1 et 4 de l'annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2005 mais aussi compte tenu de l'évolution des principes comptables sur la période.

1.2 Evolution des principes comptables

Les méthodes comptables et règles d'évaluation appliquées par le Groupe dans les états financiers consolidés intermédiaires sont identiques à celles utilisées dans les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2005, à l'exception des normes, amendements et interprétations d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2006 et décrits ci-après :

- IFRIC 4 « Déterminer si un accord contient un contrat de location » : cette interprétation expose les circonstances dans lesquelles les contrats qui ne revêtent pas la forme juridique d'un contrat de location doivent néanmoins être comptabilisés comme tels, conformément à la norme IAS 17.
- Amendement à IAS 19 « Avantages du personnel » : il introduit l'option permettant de porter en capitaux propres les gains et pertes actuariels relatifs aux régimes à prestations définies et définit les informations complémentaires à fournir. Le Groupe a décidé de ne pas retenir cette option.
- Amendement à IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères » concernant l'investissement net dans une activité à l'étranger : il précise que les écarts de change générés par des éléments monétaires faisant partie d'un investissement net à l'étranger et libellés dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle de l'entité et autre que celle de l'activité à l'étranger sont reclassés en capitaux propres.

- Amendement à IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation – couverture de flux de trésorerie au titre de transactions intra-groupes futures » : il précise qu'il est dorénavant possible de désigner comme élément couvert contre le risque de change, dans une relation de couverture de flux de trésorerie, une transaction intra-groupe future en devises qui est hautement probable, à condition que cette transaction soit libellée dans une monnaie autre que la monnaie de fonctionnement de l'entité et qu'elle produise un effet sur le compte de résultat.
- Amendements aux normes IAS 39 et IFRS 4 concernant les contrats de garantie financière : selon cet amendement, les contrats de garantie financière entrent dans le champ d'application de la norme IAS 39 .
- IFRS 6 « Prospection et évaluation de ressources minérales » : cette norme précise les modalités de comptabilisation et d'évaluation des dépenses de prospection et d'évaluation de ressources minérales que les entités encourent, après l'obtention de l'autorisation légale de prospecter une zone spécifique mais avant la démonstration de la faisabilité technique et de la viabilité commerciale de l'extraction.
- IFRIC 5 « Droits aux intérêts émanant de fonds de gestion dédiés au démantèlement, à la remise en état et à la réhabilitation de l'environnement » : cette interprétation explique comment une entreprise exploitante doit comptabiliser sa participation à un fonds externe, ainsi que ses contributions ultérieures à celui-ci. Dans le contexte actuel du financement des obligations de démantèlement du Groupe, l'interprétation n'a pas d'effet sur les comptes au 30 juin 2006.
Au second semestre 2006, le Groupe analysera les conséquences éventuelles de la loi n°2006-739 du 28 juin 2006 relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs et de ses décrets d'application à paraître vis à vis de cette interprétation.
- IFRIC 6 « Passifs résultant de la participation à un marché spécifique – déchets d'équipements électriques et électroniques » : les activités du Groupe ne sont pas concernées par cette norme.

A l'exception d'IFRIC 4 dont les effets sont décrits en note 3, ces évolutions n'ont pas d'effet significatif sur l'information financière présentée.

Le Groupe a par ailleurs décidé de ne pas appliquer par anticipation les normes, amendements et interprétations suivants qui ont été adoptés par l'Union européenne en 2006 :

- Amendement à IAS 1 « Présentation des états financiers – informations à fournir concernant le capital »,
- IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir » : cette norme énonce de nouvelles exigences en matière d'information à fournir sur les instruments financiers,
- IFRIC 7 « Modalités pratiques de retraitement des états financiers selon IAS 29 : information financière dans les économies hyperinflationnistes ».

1.3 Recours à des estimations

L'établissement des états financiers consolidés intermédiaires conduit notamment la Direction du Groupe à retenir des hypothèses en fonction de ses meilleures estimations qui affectent la valeur comptable des éléments d'actif et de passif, les informations relatives aux éléments d'actif et de passif éventuels, ainsi que la valeur comptable des produits et charges enregistrés durant la période. En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions économiques différentes, les montants qui figureront dans ses futurs états financiers pourraient différer des estimations actuelles.

Au titre du 1^{er} semestre 2006, les estimations et hypothèses sont les mêmes que celles retenues pour l'établissement des états financiers consolidés au 31 décembre 2005.

Les méthodes d'évaluation spécifiques aux arrêts intermédiaires sont les suivantes :

1.3.1 Avantages au personnel

Le montant de l'engagement au titre des avantages postérieurs à l'emploi et des autres avantages à long terme au 30 juin 2006 a été calculé en projetant sur une demi-année l'engagement au 31 décembre 2005 compte tenu des prestations versées et des mouvements sur les actifs de couverture du premier semestre 2006.

Aucune des hypothèses actuarielles entrant dans le calcul de l'engagement – en particulier les taux d'actualisation, d'inflation et d'augmentation des salaires – n'a été modifiée sur la période.

1.3.2 Impôts sur les résultats

La charge d'impôt (exigible et différée) sur le résultat de la période intermédiaire est en principe calculée en appliquant au résultat comptable des sociétés intégrées avant impôt, la dernière estimation connue du taux effectif d'impôt de l'exercice pour chaque entité ou groupe fiscal.

1.3.3 Quotas d'émission des gaz à effet de serre

Lorsque les estimations d'émissions de l'exercice d'une entité du Groupe sont supérieures aux quotas attribués au titre de l'année, une provision est constituée pour couvrir l'excédent d'émissions. Dans le cadre de l'arrêt intermédiaire, la quantité à provisionner est calculée au prorata des émissions du semestre.

La provision est évaluée au coût d'acquisition à due concurrence des quotas acquis au comptant ou à terme et, pour le solde, par référence au prix de marché.

1.4 Règles de présentation

Les engagements de rachat d'intérêts minoritaires sur une entité intégrée globalement donnés par une entité du groupe EDF sont présentés en « Autres créiteurs courants et non courants ».

1.5 Saisonnalité de l'activité

Les chiffres d'affaires et excédents bruts d'exploitation intermédiaires dégagés sont caractérisés par une forte saisonnalité sur le premier semestre de l'année civile principalement en France. Ce phénomène varie en fonction des conditions climatiques et de la structure tarifaire de la période.

Note 2 - Les concessions de distribution publique d'électricité en France

Le cadre général et le traitement comptable des concessions de distribution publique d'électricité en France sont inchangés au 1er semestre 2006 par rapport au 31 décembre 2005, l'IFRIC n'ayant toujours pas publié d'interprétations définitives sur les concessions.

L'évolution des interprétations de l'IFRIC sur les concessions ou des spécificités des contrats de concession de distribution publique d'électricité en France pourrait modifier les traitements comptables actuellement retenus.

La note 5 des états financiers consolidés d'EDF relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2005 présentait des informations détaillées sur les concessions de distribution publique d'électricité en France. Il est rappelé que le groupe EDF constate :

- à l'actif du bilan, l'ensemble des biens concédés comme immobilisations corporelles, lesquelles sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements linéairement constatés sur la durée d'utilité estimée ;
- au passif du bilan, des passifs spécifiques des concessions correspondant aux obligations spécifiques des contrats de concession, telles qu'annuellement attendues et reconnues par les concédants :
 - des droits au retour gratuit des ouvrages existants,
 - des obligations du concessionnaire au titre des biens à renouveler, lesquelles recouvrent l'amortissement constitué sur les biens financés par le concédant et la provision pour renouvellement.

Pour cette dernière catégorie de passifs, le Groupe considère qu'il convient d'évaluer les obligations

au titre des biens à renouveler sur la base des clauses spécifiques des contrats de concession. Cette approche, qui consiste à retenir le montant des engagements contractuels tel qu'il est calculé et communiqué annuellement aux concédants dans le cadre des compte-rendus d'activité, reste sujette à des aléas, entre autres en termes de coûts et de dates de décaissements.

En l'absence de dispositions contractuelles spécifiques, une approche alternative serait de déterminer le montant des engagements contractuels à partir de la valeur actuelle du montant à décaisser pour faire face au renouvellement des biens concédés à l'issue de leur durée de vie industrielle. En reconduisant sur le 1^{er} semestre 2006 les principales hypothèses de simulation retenues dans les comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2005, à savoir :

- une assiette de calcul de la provision pour renouvellement basée sur une valeur de remplacement estimée en fin de vie du bien en fonction d'un taux d'inflation prévisionnel de 2% par an, minorée de la valeur d'origine du bien. Ce montant est constitué au fur et à mesure de l'usure du bien et actualisé à partir d'un taux de 4,25% compte tenu d'une durée moyenne de 8 ans,
- un amortissement du financement du concédant également actualisé au taux de 4,25%, les effets d'une actualisation des obligations de pourvoir au financement des biens à renouveler, seraient, à titre d'information, les suivants :

- Impact sur le résultat du premier semestre 2006 :

(en millions d'euros)	Taux d'actualisation 4,25 %
Excédent brut d'exploitation	100
Résultat d'exploitation	200
Résultat financier	(245)
Résultat avant impôt	(45)

- Impact Bilan – Capitaux propres sur le premier semestre 2006 :

(en millions d'euros et avant impôt)	Taux d'actualisation 4,25 %
Au 1 ^{er} janvier 2006	1 530
Au 30 juin 2006	1 485

L'évaluation des passifs des concessions selon cette méthode est comme la précédente soumise à des aléas de coûts et de décaissements ; elle est de plus sensible aux variations des taux d'inflation et d'actualisation.

Note 3 - Comparabilité des exercices

Afin de rendre comparables les premiers semestres 2005 et 2006, les comptes consolidés publiés au 30 juin 2005 ont été retraités des changements de méthode comptable et de présentation décrits ci-dessous ainsi que des corrections apportées au bilan au 1^{er} janvier 2005 lors de la finalisation sur le second semestre 2005 des travaux de retraitement liés à la mise en œuvre des normes IAS 32 et 39 au 1^{er} janvier 2005.

3.1 Présentation du compte de résultat

Afin de permettre une lecture plus économique des coûts liés à l'énergie, la rubrique « Achats de combustibles et d'énergie » du compte de résultat présente à compter du 1^{er} janvier 2005 :

- les coûts d'acheminement de l'énergie, antérieurement enregistrés dans la rubrique « Autres consommations externes » ;
- et les coûts liés aux droits d'émission de CO₂, antérieurement enregistrés dans la rubrique « Autres produits et charges opérationnels » .

L'effet sur le 1^{er} semestre 2005 est le suivant :

	1er semestre 2005	reclassements	1er semestre 2005 après reclassement
(en millions d'euros)	Publié		
Chiffre d'affaires	25 202	-	25 202
Achats de combustibles et d'énergie	(7 905)	(472)	(8 377)
Autres consommations externes	(3 984)	447	(3 537)
Charges de personnel	(4 661)	-	(4 661)
Impôts et taxes	(1 536)	-	(1 536)
Autres produits et charges opérationnels	435	25	460
Excédent brut d'exploitation	7 551	-	7 551

3.2 Impact de l'application de l'interprétation IFRIC 4

L'interprétation d'IFRIC 4 « Déterminer si un accord contient un contrat de location » est entrée en application depuis le 1^{er} janvier 2006. Cette interprétation est relative à l'identification d'accords qui, bien que n'ayant pas la forme juridique d'un contrat de location, transfèrent le droit d'utilisation d'un actif ou d'un groupe d'actifs spécifiques au preneur du contrat, dès lors que le preneur bénéficie d'une part substantielle de la production de l'actif et que le paiement n'est pas dépendant de la production ou du prix du marché.

Les contrats sont alors comptabilisés comme des contrats de location opérationnelle ou financière, selon la norme IAS 17.

Le Groupe a procédé à la revue des contrats pour lesquels IFRIC 4 était susceptible de s'appliquer et a procédé aux retraitements nécessaires dans les états financiers.

La typologie des principaux contrats concernés par cette interprétation regroupe les contrats portant sur les centrales de production indépendantes d'électricité (IPP), par exemple en Amérique Latine et en Asie, certains contrats de construction et de gestion d'infrastructures qui appartiennent à des tiers – comme au Royaume-Uni – et des contrats de fournitures d'énergie.

Certains contrats qui sont pour le moment traités en application de la norme IFRIC 4, pourraient entrer dans le champ d'application des interprétations sur les concessions quand celles-ci entreront en vigueur.

L'application de cette interprétation est considérée comme un changement de méthode et conduit à retraiter les informations comparatives de la période précédente. L'impact sur les capitaux propres du Groupe s'élève à 152 millions d'euros au 1^{er} janvier 2006.

3.2.1 Impact sur le compte de résultat :

(en millions d'euros)

	1er semestre 2005 après reclassements	Impacts IFRIC 4	1er semestre 2005 retraité
Chiffre d'affaires	25 202	(4)	25 198
Achats de combustibles et d'énergie	(8 377)	-	(8 377)
Autres consommations externes	(3 537)	(35)	(3 572)
Charges de personnel	(4 661)	-	(4 661)
Impôts et taxes	(1 536)	-	(1 536)
Autres produits et charges opérationnels	460	-	460
Excédent brut d'exploitation	7 551	(39)	7 512
Dotations aux amortissements	(2 422)	9	(2 413)
(Pertes de valeur) / reprises	-	-	-
Résultat d'exploitation	5 129	(30)	5 099
Coût de l'endettement financier brut	(679)	-	(679)
Charges d'actualisation	(1 240)	-	(1 240)
Autres produits et charges financiers	110	22	132
Résultat financier	(1 809)	22	(1 787)
Résultat avant impôts des sociétés intégrées	3 320	(8)	3 312
Impôts sur les résultats	(1 232)	(1)	(1 233)
Quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence	120	4	124
Résultat net des activités en cours d'abandon	(1)	-	(1)
Résultat net consolidé	2 207	(5)	2 202
dont résultat net part des minoritaires	77	(7)	70
dont résultat net part du Groupe	2 130	2	2 132

3.2.2 Impact sur le bilan :

	31.12.2005 publié	Impacts IFRIC4	31.12.2005 retraité
ACTIF			
(en millions d' euros)			
Goodwill	7 181	-	7 181
Autres actifs incorporels	1 886	-	1 886
Immobilisations corporelles	102 215	(548)	101 667
Titres mis en équivalence	2 021	9	2 030
Actifs financiers non courants	8 518	494	9 012
Impôts différés	1 719	29	1 748
Actif non courant	123 540	(16)	123 524
Stocks	6 695	-	6 695
Clients et comptes rattachés	16 121	(14)	16 107
Actifs financiers courants	11 890	76	11 966
Actifs d'impôts courants	275	-	275
Autres débiteurs	4 445	176	4 621
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7 220	-	7 220
Actif courant	46 646	238	46 884
Actifs détenus en vue de la vente	728	-	728
TOTAL DE L'ACTIF	170 914	222	171 136
PASSIF			
(en millions d' euros)			
Capital	911	-	911
Réserves et résultats consolidés	18 250	152	18 402
Capitaux propres - part du Groupe	19 161	152	19 313
Intérêts minoritaires	979	(18)	961
Total des capitaux propres	20 140	134	20 274
Provisions pour fin de cycle du combustible nucléaire	13 918	-	13 918
Provisions pour déconstruction et pour derniers cœurs	12 907	-	12 907
Provisions pour avantages du personnel	12 971	-	12 971
Autres provisions	2 178	-	2 178
Provisions non courantes	41 974	-	41 974
Passifs spécifiques des concessions	34 907	-	34 907
Passifs financiers non courants	23 510	1	23 511
Autres créditeurs	5 932	39	5 971
Impôts différés	4 499	68	4 567
Passif non courant	110 822	108	110 930
Provisions	4 075	-	4 075
Fournisseurs et comptes rattachés	8 894	(22)	8 872
Passifs financiers courants	11 933	-	11 933
Dettes impôts courants	491	-	491
Autres créditeurs	13 967	2	13 969
Passif courant	39 360	(20)	39 340
Passifs liés aux actifs détenus en vue de la vente	592	-	592
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF	170 914	222	171 136

3.3 Effet taux des cross currency swaps

Suite à un changement d'interprétation de la norme IAS 39 à compter du 1^{er} janvier 2006, le Groupe enregistre la variation de valeur liée à l'effet taux des dérivés de couverture d'investissement net à l'étranger en capitaux propres au même titre que la variation de valeur liée au change. Ces effets étaient antérieurement constatés en résultat. Au titre du 1^{er} semestre 2006, l'effet sur les capitaux propres s'élève à (137) millions d'euros.

Note 4 - Evénements et transactions significatifs survenus au cours du premier semestre 2006

4.1 France

4.1.1 Décision de réalisation d'une nouvelle unité de production d'électricité d'origine nucléaire (EPR)

Dans le cadre du programme de renforcement des capacités de production du Groupe, le Conseil d'administration d'EDF a décidé d'engager en France la réalisation d'une nouvelle unité de production d'électricité de type EPR (European Pressurized Reactor). La mise en service est prévue en 2012.

4.1.2 Nouveaux tarifs d'utilisation des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité

De nouveaux tarifs d'utilisation des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité (« TURP 2 ») approuvés par le Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie par une décision en date du 23 septembre 2005 sont entrés en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2006.

4.1.3 Reprise intégrale de la provision pour complément exceptionnel de retraite

EDF n'a pas reconduit le dispositif de complément exceptionnel de retraite décrit à la note 31.4.2.2 de l'annexe aux comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2005, ce qui s'est traduit par une reprise de provision de 328 millions d'euros.

4.2 Allemagne

Le 31 juillet 2006, l'Agence Fédérale des Réseaux (régulateur pour l'Allemagne) a notifié à EnBW une baisse des péages relatifs au réseau de transport d'électricité qui devrait être suivie sur le deuxième semestre d'une baisse des tarifs de distribution. EDF a été amené à constater une perte de valeur du goodwill d'EnBW de 318 millions d'euros au 30 juin 2006 (note 13).

4.3 Brésil

Fin mars 2006, le Groupe a conclu un accord de cession de 79,4% de sa filiale brésilienne Light pour un montant de 320 millions de dollars américains. La cession s'est effectuée le 10 août 2006. A l'issue de l'opération, EDF conserve 10% du capital de Light.

Au 30 juin 2006, les actifs et passifs de cette filiale sont reclassés en actifs et passifs détenus en vue de leur vente. Dans ce contexte, EDF a procédé à une reprise de perte de valeur de 624 millions d'euros.

Note 5 - Evolutions du périmètre de consolidation

5.1 Evolution de périmètre au cours du 1^{er} semestre 2006

Les principales évolutions de périmètre du premier semestre 2006 sont décrites ci-dessous :

- La cession d'ASA Holding AG (Autriche) a été finalisée fin mars 2006 pour un montant de 224 millions d'euros ce qui s'est traduit par la déconsolidation de cette société à cette même date. Le résultat de cession net d'impôt est de 160 millions d'euros.
- La cession des deux centrales en Egypte a été finalisée fin mars 2006 pour un montant de 198 millions d'euros ce qui s'est traduit par leur déconsolidation à cette même date. Le résultat de cession net d'impôt est de 179 millions d'euros.
- Le groupe EDF a acquis le 23 mars 2006 17,32% supplémentaires dans Motor Columbus auprès de la banque suisse UBS, pour un montant de 404 millions de francs suisses. Atel a également acquis 7,2% du capital de Motor Columbus auprès de cette même banque pour un montant de 43 millions de francs suisses en quote-part EDF. A l'issue de cette opération, Motor Columbus et Atel restent consolidés par mise en

équivalence, respectivement à hauteur de 41,46% et 25,81%.

Le goodwill provisoire résultant de ces acquisitions figure au sein du poste « Titres mis en équivalence » pour un montant déterminé de la façon suivante :

	(en millions d'euros)
Prix d'acquisition des titres ATEL et Motor Colombus	283
Situation nette acquise	(141)
Goodwill provisoire	142

- EnBW a acheté 25,05% supplémentaire de Stadtwerke Düsseldorf AG en mars 2006, pour un montant de 360,8 millions d'euros portant le pourcentage de détention à 54,95%. Compte tenu de l'existence d'une option de vente détenue par la ville de Düsseldorf, le goodwill provisoire est calculé en retenant un taux de détention de 80%. Cette société est consolidée par intégration globale à compter du 31 mars 2006. Le goodwill préliminaire de Stadtwerke Düsseldorf s'établit comme suit dans les comptes du groupe EDF :

	(en millions d'euros)
Coût d'acquisition	510
Perte de valeur 2003	(91)
Titres mis en équivalence au 31.03.2006	5
Total (1)	424
Actifs non courants	619
Actifs courants	193
Passifs non courants	(311)
Passifs courants	(74)
Actifs nets	427
Quote part d'EDF pour les 80 % d'actifs nets (2)	(342)
Goodwill provisoire [(1) - (2)]	82

5.2 Evolution de périmètre de l'exercice 2005

Les principales évolutions de périmètre de l'exercice 2005 sont rappelées ci-dessous :

- Comme suite aux opérations de prise de contrôle d'Edison, EDF a consolidé les sociétés TdE et Edison par intégration proportionnelle à compter du 1^{er} octobre 2005. Compte tenu de la mise en oeuvre du Structure Agreement et du Shareholder's Agreement, le pourcentage d'intérêt dans Edison à l'issue de l'OPA est de 51,58%. IEB ainsi que les sociétés holdings de cette dernière sont détenues par EDF à 100% et sont consolidées par intégration globale. Par ailleurs, EDF a cédé à Edison 20% de sa participation dans la société Finel. A l'issue de cette opération, Edison détenant déjà le contrôle de la société, Finel antérieurement mise en équivalence est consolidée par intégration proportionnelle.
- A la suite de l'augmentation de capital de EnBW réalisée en avril 2005 par cession des titres d'auto-contrôle, OEW est revenu à parité avec EDF dans le capital de EnBW. La quote-part d'intérêt d'EDF dans le capital de EnBW est ainsi passée de 48,43% au 31 décembre 2004 à 46,12% au 30 juin 2005.

- En Argentine, le processus de cession de Sodemsa et Edemsa a été finalisé le 30 mars 2005 ce qui s'est traduit par la déconsolidation de ces deux sociétés. Par ailleurs, EDF a cédé en date du 31 août 2005 100% de la société Easa, et 14% du capital d'Edenor. A l'issue de cette opération, le Groupe détient 25% du capital d'Edenor qui est consolidé par mise en équivalence à compter de cette date.
- Au Brésil dans le cadre des opérations de restructuration de la dette de Light, les minoritaires ont participé à l'augmentation de capital réalisée fin juillet 2005 et ont converti en capital une partie de la dette obligataire convertible. Il en est résulté une diminution du pourcentage d'intérêt d'EDF de 5,22% portant la participation du Groupe à 89,57% au 31 décembre 2005.

Note 6 - Informations sectorielles

L'information sectorielle est présentée sur la base de l'organisation interne du Groupe qui reflète les différents niveaux de risques et de rentabilité auxquels il est exposé.

La segmentation des informations par zone géographique en fonction de l'implantation des actifs est privilégiée, le risque "pays" l'emportant, à ce jour, sur le risque "activité" en raison de la stratégie de développement à l'international du Groupe et des différences de contextes économique, réglementaire et technique entre les différentes zones géographiques.

Les données sectorielles s'entendent avant retraitements de consolidation inter-secteurs et ajustements inter-secteurs. Les transactions entre secteurs sont réalisées aux prix de marché.

6.1 Informations par zones géographiques

La ventilation retenue par le Groupe EDF pour les zones géographiques est la suivante :

- « **France** » qui désigne EDF SA et sa filiale RTE EDF Transport et regroupe les activités régulées (principalement Distribution et Transport) et non régulées (principalement Production et Commercialisation) ;
- « **Royaume-Uni** » qui désigne les entités du sous-groupe EDF Energy ;
- « **Allemagne** » qui désigne les entités du sous-groupe EnBW ;
- « **Italie** » qui regroupe les filiales situées en Italie, notamment les entités du sous-groupe Edison, TDE, Fenice et EDF Energia Italia ;
- « **Reste Europe** » qui regroupe les autres filiales européennes situées notamment en Europe continentale, les participations et activités nouvelles dont Electricité de Strasbourg, Dalkia, Tiru, Asa Holding AG (cédée en 2006), EDF Energies Nouvelles, et EDF Trading ;
- « **Reste du Monde** » qui regroupe les filiales situées en Amérique latine et en Asie.

La zone géographique « Italie » est désormais présentée distinctement de la zone géographique « Reste Europe ».

En outre, certaines fonctions-support ainsi que les activités commerciales en Belgique rattachées à la France au 1^{er} semestre 2005 sont à compter du 1^{er} janvier 2006 rattachées à leurs zones géographiques respectives. L'impact de ce changement de présentation est peu significatif.

EDF- Comptes consolidés résumés du semestre clos le 30 juin 2006

6.1.1 Au 30 juin 2006 :

	France	Royaume Uni	Allemagne	Italie	Reste Europe	Reste Monde	Eliminations	Total
(en millions d'euros)								
Chiffre d'affaires externe	16 447	4 022	2 996	2 919	2 468	1 510		30 362
Chiffre d'affaires inter-secteur	55	-	22	-	246	-	(323)	
CHIFFRE D'AFFAIRES	16 502	4 022	3 018	2 919	2 714	1 510	(323)	30 362
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	5 318	643	593	468	782	320		8 124
BILAN :								
Immobilisations incorporelles et corporelles	76 100	9 765	6 146	5 437	4 320	1 570		103 338
Titres mis en équivalence	-	122	479	31	1 578	96		2 306
Goodwill	-	2 465	1 552	1 885	1 002	41		6 945
Autres actifs sectoriels (1)	16 344	2 082	1 692	1 433	2 879	429		24 859
Actifs détenus en vue de la vente	-	-	24	109	-	2 411		2 544
Autres actifs non affectés								31 822
Total Actif	92 444	14 434	9 893	8 895	9 779	4 547	-	171 814
Passifs sectoriels (2)	94 423	2 867	5 540	178	3 914	221		107 143
Passifs liés aux actifs détenus en vue de la vente	-	-	30	22	-	2 390		2 442
Autres passifs non affectés								62 229
Total Passif	94 423	2 867	5 570	200	3 914	2 611	-	171 814
AUTRES INFORMATIONS :								
Investissements corporels et incorporels	1 512	409	86	131	139	69		2 346
Dotations aux amortissements	(1 813)	(216)	(166)	(227)	(169)	(66)		(2 657)
Pertes de valeur	1	-	(318)	(10)	3	623		299

- (1) Les autres actifs sectoriels comprennent les stocks, les clients et comptes rattachés, les autres débiteurs.
- (2) Les passifs sectoriels comprennent les passifs spécifiques des concessions, les provisions pour fin de cycle du combustible nucléaire, les provisions pour déconstruction et dernier cœur, les provisions pour avantages du personnel, les autres provisions (hormis les provisions pour risques liés aux participations et les provisions pour risques fiscaux), les fournisseurs et comptes rattachés ainsi que les autres créiteurs.

6.1.2 Au 30 juin 2005 :

Aux fins de comparabilité des informations sectorielles au 30 juin 2006 et au 30 juin 2005, les informations publiées au 30 juin 2005 ont été retraitées afin de prendre en compte les changements de ventilation au sein des zones géographiques ainsi que les impacts de l'interprétation IFRIC 4 :

	France	Royaume Uni	Allemagne	Italie	Reste Europe	Reste Monde	Eliminations	Total
(en millions d'euros)								
Chiffre d'affaires externe	15 374	3 238	2 466	494	2 252	1 374	-	25 198
Chiffre d'affaires inter-secteur	59	-	17	-	178	-	(254)	-
CHIFFRE D'AFFAIRES	15 433	3 238	2 483	494	2 430	1 374	(254)	25 198
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	5 237	657	549	66	728	275	-	7 512

6.2 Produits provenant des ventes à des clients externes par zones géographiques sur la base de la localisation des clients :

	France	Europe	Reste du Monde	EDF Trading	Total
(en millions d'euros)					
1er semestre 2006	15 340	13 016	1 664	342	30 362
1er semestre 2005	14 718	8 678	1 570	232	25 198

Note 7 - Chiffre d'affaires

Les différentes composantes constituant le chiffre d'affaires sont les suivantes :

(en millions d'euros)	1er semestre 2006	1er semestre 2005
Ventes d'énergie et de services liés à l'énergie	28 159	23 289
Autres ventes de biens et de services	1 855	1 644
Variation de juste valeur des contrats de matières premières	6	32
EDF Trading	342	233
Chiffre d'affaires	30 362	25 198

Le chiffre d'affaires consolidé est en progression de 20,5% par rapport à celui du premier semestre 2005. Il inclut à hauteur de 2 194 millions d'euros le chiffre d'affaires Edison du premier semestre 2006.

Note 8 - Achats de combustibles et d'énergie

Les différentes composantes constituant les achats de combustibles et d'énergie sont les suivantes :

(en millions d'euros)	1er semestre 2006	1er semestre 2005
Achats consommés de combustibles - production d'énergie	(4 451)	(2 881)
Achats d'énergie	(7 323)	(5 028)
Charges de transport et d'acheminement	(941)	(623)
Résultat de couverture	28	(1)
(Dotations) et reprises de provisions liées aux combustibles nucléaires et aux achats d'énergie	193	156
Achats de combustibles et d'énergie	(12 494)	(8 377)

Les achats de combustibles et d'énergie progressent de 4 117 millions d'euros au 1^{er} semestre 2006, soit de 49,1% par rapport au 1^{er} semestre 2005. Cette progression s'explique par la contribution de Edison à hauteur de 1 701 millions d'euros ainsi que par le fort accroissement des coûts de l'énergie.

Note 9 - Autres consommations externes

Les différentes composantes constituant les autres consommations externes sont les suivantes :

(en millions d'euros)	1er semestre 2006	1er semestre 2005
Services extérieurs	(3 616)	(3 416)
Autres achats (hors services extérieurs, combustibles et énergie)	(1 142)	(967)
Production stockée et immobilisée	881	775
(Dotations) et reprises de provisions sur autres consommations externes	60	36
Autres consommations externes	(3 817)	(3 572)

La progression des consommations externes résulte principalement de l'intégration de Edison (155 millions d'euros).

Note 10 - Obligations contractuelles et engagements dans le cadre de l'exploitation

10.1 Engagements sur contrats commerciaux

Le Groupe a souscrit dans le cadre de ses activités de production et de commercialisation des contrats à long terme ainsi que des contrats dits de « take or pay » selon lesquels il s'engage à acheter des matières premières, du combustible, de l'énergie et du gaz pour des durées qui peuvent atteindre 20 ans. Par ailleurs, le Groupe s'est engagé à livrer de l'énergie et de l'électricité dans le cadre de contrats de vente ferme à des clients finaux. Dans la plupart des cas, ces engagements sont réciproques, les tiers concernés ayant une obligation de livrer ou d'acheter les quantités déterminées dans ces contrats.

En ce qui concerne EDF, un ensemble de contrats à long terme a été conclu avec un certain nombre d'électriciens européens aux termes desquels elle s'est engagée à livrer de l'électricité. Ces contrats sont de deux types :

- des contrats de co-financement de centrales nucléaires, portant selon les cas sur une centrale particulière ou un parc de production défini. Les entreprises ayant participé à ces financements ont un droit de tirage sur les centrales concernées au prorata de leur participation au financement initial,
- des contrats commerciaux de vente à long terme adossés le plus souvent sur le parc de production nucléaire.

De même, EDF a passé avec un certain nombre de producteurs d'électricité des contrats d'achats à long terme, soit en participant au financement de centrales de production, soit au travers de contrats commerciaux d'achat d'électricité.

Par ailleurs, lors la prise de participation dans EnBW en 2001, EDF s'est engagé à vendre sur le marché français 6000 MW dans le cadre d'enchères. Cette vente de puissance a été atteinte dès la fin 2003. Prévue pour une durée de base de 5 ans, elle fait aujourd'hui l'objet d'un examen avec les autorités européennes.

De plus, au terme l'article 10 de la loi du 10 février 2000, EDF a l'obligation d'acheter dès lors que le producteur en fait la demande et sous réserve du respect d'un certain nombre de caractéristiques techniques, la production issue des centrales de co-génération ainsi que des unités de production d'énergie renouvelable (éoliennes, petite hydraulique ou valorisant les déchets organiques). Les surcoûts générés par cette obligation sont compensés via la Contribution au Service Public de l'Electricité (CSPE).

Ces engagements recouvrent également ceux relatifs aux contrats à long terme d'achat de combustibles et de gaz ainsi que ceux relatifs aux contrats signés par la Division Combustible Nucléaire d'EDF.

10.2 Garanties et engagements relatifs à l'exécution de contrats d'exploitation

Dans le cadre de son activité, le Groupe met en place des garanties, généralement par l'intermédiaire de banques, destinées à la bonne exécution des contrats. Par ailleurs, le Groupe a donné ou reçu des engagements solidaires avec des tiers ou l'une de ses filiales. L'échéancier de ces engagements se présente comme suit :

(en millions d'euros)	Total	Échéances		
		< 1 an	1 - 5 ans	> 5 ans
Garanties de bonne exécution / bonne fin / soumission	804	567	132	105
Engagements sur commandes d'exploitation *	2 329	1 853	395	81
Engagements sur commandes d'immobilisations	3 265	2 088	1 155	22
Autres engagements liés à l'exploitation	3 682	1 080	2 283	319
Engagements donnés liés à l'exécution de contrats d'exploitation	10 080	5 588	3 965	527
Engagement reçus liés à l'exploitation	964	467	203	294

* hors matières premières et énergie.

Les garanties de bonne exécution, bonne fin, soumission concernent principalement les garanties liées à l'exploitation du réseau électrique du métro de Londres (257 millions), à la construction ou à l'exploitation des centrales mexicaines (122 millions d'euros), chinoises (12 millions d'euros), et laotiennes (172 millions d'euros). D'autres garanties ont été données par le groupe EDF pour un montant de 241 millions d'euros, principalement par EDF Energies Nouvelles et Dalkia International.

Au 30 juin 2006, les engagements fermes de commandes d'exploitation hors achats de matières premières et énergie et les engagements d'achats d'immobilisations corporelles s'élèvent à 5 594 millions d'euros (contre 4 193 millions d'euros au 31 décembre 2005). Ils concernent principalement EDF SA pour 3 677 millions d'euros, Edison pour 354 millions d'euros et EDF Energy pour 234 millions.

Les autres engagements donnés liés à l'exploitation concernent principalement :

- l'engagement de solidarité pris par les exploitants de centrales nucléaires allemands dans l'éventualité où, à la suite d'un accident nucléaire, l'un d'eux ne serait pas en mesure de faire face à ses obligations. La quote-part de ce montant revenant au groupe EDF au travers d'EnBW s'élève à 1 034 millions d'euros.
- dans le cadre de la mise en place de la couverture de l'exposition au risque dommages causés par la tempête à son réseau de distribution d'électricité en France, le groupe EDF a conclu un contrat avec CDC Ixis Capital Markets aux termes duquel chacune des parties s'engage à indemniser l'autre de la responsabilité qu'elle pourrait encourir au titre de l'émission d'un CAT bond dans la limite d'un montant global maximal de 240 millions d'euros pour chacune des parties. La prime fixe restant à courir au 30 juin 2006 a, par ailleurs, été valorisée à 61 millions d'euros.
- la prise en compte des engagements d'Edison suite à son intégration dans le groupe EDF (800 millions d'euros), dont les garanties données aux clients de Tecnimont Spa à hauteur de 304 millions d'euros.

Note 11 - Charges de personnel

11.1 Charges de personnel

Les différentes composantes constituant les charges de personnel sont les suivantes :

(en millions d'euros)	1er semestre 2006	1er semestre 2005
Rémunérations	(3 079)	(2 950)
Charges de sécurité sociale	(569)	(475)
Intéressement et participation	(152)	(183)
Avantages non monétaires	(177)	(187)
Autres charges liées aux avantages à court terme	(15)	(7)
Avantages à court terme	(3 992)	(3 802)
Avantages postérieurs à l'emploi	(815)	(822)
Autres charges de personnel	(26)	(37)
Charges de personnel	(4 833)	(4 661)

11.2 Effectifs moyens

	1er semestre 2006			1er semestre 2005		
	Statut IEG	Autres	Total	Statut IEG	Autres	Total
Cadres	27 060	7 190	34 250	25 307	4 179	29 486
Agents de maîtrise et techniciens	80 074	43 428	123 502	81 941	44 367	126 308
Effectifs moyens	107 134	50 618	157 752	107 248	48 546	155 794

Les effectifs moyens sont présentés en équivalents à temps plein. Les effectifs des sociétés intégrées proportionnellement sont consolidés au prorata du pourcentage d'intérêt et représentent 23 430 équivalents à temps plein.

Note 12 - Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	1er semestre 2006	1er semestre 2005
Subventions d'exploitation	820	812
Dotations nettes aux provisions pour renouvellement des immobilisations en concession	(265)	(282)
Résultat de déconsolidation	-	78
Résultat de cession d'immobilisations	(17)	21
Dotations nettes aux provisions sur actifs courants	(61)	(28)
Dotations nettes aux provisions pour risques et charges d'exploitation	45	25
Autres produits et autres charges	(15)	(166)
Autres produits et charges opérationnels	507	460

Les subventions d'exploitation comprennent principalement la subvention reçue par EDF SA au titre de la « Contribution au Service Public de l'Electricité » (CSPE) instaurée par la loi n° 2003-8 du 3 janvier 2003. Cette contribution est due par le consommateur final (éligible ou non) et est recouvrée par les opérateurs de réseau ou les fournisseurs d'électricité qui procèdent à sa liquidation. Depuis le 1^{er} janvier 2005, les surcoûts résultant des tarifs de première nécessité et du dispositif pauvreté et précarité sont également pris en compte. Cette compensation se traduit dans les comptes par un produit de 818 millions d'euros au 1^{er} semestre 2006 contre 806 millions d'euros au 1^{er} semestre 2005.

Note 13 - Pertes de valeur / reprises

En application de la norme IAS 36, les pertes de valeur et reprises sur dépréciation de goodwill et autres actifs du 1^{er} semestre 2006 représentent un produit de 299 millions d'euros et comprennent essentiellement une dotation de 318 millions d'euros relative à EnBW en Allemagne et une reprise de 624 millions relative à Light au Brésil.

13.1 EnBW

Le 31 juillet 2006, l'Agence Fédérale des Réseaux (régulateur pour l'Allemagne) a notifié à EnBW une baisse des péages relatifs au réseau de transport d'électricité qui devrait être suivie sur le deuxième semestre d'une baisse des tarifs de distribution.

Dans ce contexte, EnBW a effectué au 30 juin 2006 une mise à jour des tests de « perte de valeur » sur ses actifs propres concernés sans qu'il en résulte un impact dans ses comptes.

A partir des méthodes décrites aux notes 4.10 et 4.13 des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2005, et sur la base des nouvelles hypothèses de baisse de tarifs envisagées par EnBW, EDF a été amené à constater au 30 juin 2006 une perte de valeur de 318 millions d'euros sur le goodwill propre à EDF enregistré par le Groupe à l'occasion de la prise de participation dans EnBW en 2001.

Après constatation de cette perte de valeur, le goodwill d'EnBW dans les comptes d'EDF s'élève à 1 552 millions d'euros. Si les tarifs d'acheminement venaient à baisser sur le long terme, dans des proportions plus importantes que celles considérées par EnBW au titre de son réseau de distribution d'électricité, les résultats des tests pourraient s'en trouver affectés.

Par ailleurs, l'Agence Fédérale des Réseaux pourrait également notifier une baisse des tarifs d'acheminement du gaz dans une proportion actuellement non déterminée dont les effets seraient éventuellement à considérer dans des évaluations ultérieures.

13.2 Light

Cette rubrique enregistre également au 1^{er} semestre 2006 une reprise de 624 millions d'euros de pertes de valeurs antérieurement constatées sur les actifs autres que le goodwill de la société Light afin de tenir compte de leur juste valeur diminuée des coûts de la vente, appréciée en fonction des conditions de cession du contrôle de Light telles que convenues lors de la signature du contrat de cession d'actions du 28 mars 2006.

Note 14 - Autres produits et charges d'exploitation

Les autres produits et charges d'exploitation du 1^{er} semestre 2006 s'élèvent à 691 millions d'euros et comprennent :

- le résultat de déconsolidation avant impôt d'ASA Holding AG pour 175 millions d'euros et des filiales égyptiennes Port Saïd et Port Suez pour 179 millions d'euros,
- une reprise des provisions pour avantages postérieurs à l'emploi de 328 millions d'euros suite à la non-reconduction du dispositif de complément exceptionnel de retraite.

Note 15 - Résultat financier15.1 Coût de l'endettement financier brut

Les différentes composantes constituant le coût de l'endettement financier brut sont les suivantes :

(en millions d'euros)	1er semestre 2006	1er semestre 2005
Charges d'intérêts sur opérations de financement	(830)	(773)
Inefficacité des couvertures de juste valeur	1	(26)
Reprise en résultat des variations de juste valeur des instruments de couverture de flux de trésorerie	(16)	12
Résultat net de change sur endettement	69	108
Coût de l'endettement financier brut	(776)	(679)

L'évolution entre les semestres 2006 et 2005 provient notamment de l'intégration d'Edison pour (73) millions d'euros.

15.2 Charges d'actualisation

La décomposition de cette charge est présentée ci-après :

(en millions d'euros)	1er semestre 2006	1er semestre 2005
Provisions pour avantages postérieurs à l'emploi et pour avantages à long terme	(557)	(546)
Provisions pour fin de cycle, déconstruction et derniers coûts	(690)	(669)
Autres provisions	(33)	(25)
Charges d'actualisation	(1 280)	(1 240)

15.3 Autres produits et charges financiers

Les différentes composantes constituant les autres produits et charges financiers sont les suivantes :

(en millions d'euros)	1er semestre 2006	1er semestre 2005
Produits sur trésorerie et équivalents de trésorerie	37	62
Produits sur actifs financiers	587	428
Variations des instruments financiers évalués à la juste valeur avec les variations de juste valeur en résultat	(40)	134
Autres charges financières	(157)	(677)
Résultat de change sur éléments financiers hors dettes	(57)	28
Rendement des actifs de couverture	185	157
Autres produits et charges de l'activité financière	555	132

Au 1^{er} semestre 2005, les évolutions sur le dossier Edison avaient conduit le Groupe à constater une charge financière de 481 millions d'euros liée au scénario d'offre publique d'achat.

Note 16 - Impôt sur les résultats

L'impôt sur les résultats s'élève à 888 millions d'euros au 30 juin 2006 (1 233 millions d'euros au 30 juin 2005).

Il découle de l'application du taux effectif d'impôt prévisionnel de fin d'exercice, corrigé des éléments propres au premier semestre, au résultat avant impôt au 30 juin 2006.

L'impôt sur les résultats intègre les effets:

- de l'économie d'impôt résultant de la réorganisation juridique du groupe Light imposée par le régulateur brésilien (Aneel) de l'ordre de 400 millions d'euros sur le 1^{er} semestre 2006, du fait de la prise en compte de cette économie dans le taux effectif d'impôt annuel ,
- de l'impact du réaligement des bases fiscales de certains actifs immobilisés sur leur valeur comptable réévaluée en application de la Loi de Finance italienne pour 2006. Le réajustement des impôts différés passifs constaté en contrepartie d'une taxe libératoire de 12% s'est traduit par une diminution de 104 millions d'euros sur l'impôt du semestre.

Note 17 - Goodwill

Les différentes composantes constituant les goodwill des sociétés intégrées sont les suivantes :

(en millions d'euros)	30.06.2006	31.12.2005
Valeur nette comptable à l'ouverture	7 181	5 371
Acquisitions	103	1 824
Cessions	(16)	(83)
Pertes de valeur	(318)	(29)
Différences de conversion	(30)	81
Autres mouvements	25	17
Valeur nette comptable à la clôture	6 945	7 181
Valeur brute à la clôture	7 688	7 606
Cumul des pertes de valeur à la clôture	(743)	(425)

Au 30 juin 2006, les goodwill se répartissent comme suit :

- 2 465 millions d'euros pour le Royaume-Uni,
- 1 552 millions d'euros pour l'Allemagne après prise en compte de la perte de valeur de 318 millions d'euros expliquée en note 13 et d'une augmentation de 110 millions d'euros principalement liée à la prise de contrôle de Stadtwerke Düsseldorf,
- 1 885 millions d'euros pour l'Italie (y compris Edison),
- 1 002 millions d'euros pour les autres filiales européennes,
- et 41 millions d'euros pour le reste du monde.

Le goodwill dégagé à l'occasion de l'entrée dans le périmètre de consolidation de la société Edison s'élève à 1 768 millions d'euros. Conformément à la norme IFRS 3, le Groupe dispose de 12 mois pour finaliser l'affectation du prix d'acquisition qui sera donc figée au 30 septembre 2006.

Note 18 - Immobilisations corporelles

La valeur nette des immobilisations corporelles se répartit comme suit :

(en millions d'euros)

Immobilisations du domaine propre

Immobilisations du domaine concédé

Immobilisations en cours

Immobilisations financées par location-financement

Immobilisations corporelles

30.06.2006	31.12.2005
59 674	59 715
38 036	38 110
3 607	3 479
315	363
101 632	101 667

18.1 Variation des immobilisations corporelles du domaine propre (hors immobilisations en cours)

	Terrains et constructions	Installations production nucléaire	Installations productions thermique et hydraulique	Réseaux	Autres installations, matériels, outillages et autres immobilisations	Total
(en millions d'euros)						
Valeurs brutes au 31.12.2005	15 427	44 710	16 177	34 923	10 030	121 267
Impacts IFRIC 4	(25)	-	(49)	(233)	(178)	(485)
Valeurs brutes au 31.12.2005 retraitées	15 402	44 710	16 128	34 690	9 852	120 782
Augmentations	76	70	447	537	225	1 355
Cessions	(131)	(67)	(52)	(49)	(146)	(445)
Ecart de conversion	(39)	-	(171)	(134)	(88)	(432)
Mouvements de périmètre	132	318	261	358	75	1 144
Autres mouvements	63	(50)	111	(182)	23	(35)
Valeurs brutes au 30.06.2006	15 503	44 981	16 724	35 220	9 941	122 369
Amortissements et pertes de valeur au 31.12.2005	(7 075)	(27 775)	(7 896)	(12 188)	(6 220)	(61 154)
Impacts IFRIC 4	4	-	8	36	39	87
Amortissements et pertes de valeur au 31.12.2005 retraités	(7 071)	(27 775)	(7 888)	(12 152)	(6 181)	(61 067)
Dotations nettes aux amortissements	(221)	(484)	(332)	(475)	(286)	(1 798)
Cessions	77	44	45	37	136	339
Ecart de conversion	12	-	59	31	44	146
Mouvements de périmètre	(32)	(151)	(104)	(9)	(22)	(318)
Autres mouvements	(26)	21	(86)	87	7	3
Amortissements et pertes de valeur au 30.06.2006	(7 261)	(28 345)	(8 306)	(12 481)	(6 302)	(62 695)
Valeurs nettes au 31.12.2005	8 352	16 935	8 281	22 735	3 810	60 113
Valeurs nettes au 31.12.2005 retraitées	8 331	16 935	8 240	22 538	3 671	59 715
Valeurs nettes au 30.06.2006	8 242	16 636	8 418	22 739	3 639	59 674

18.2 Variation des immobilisations corporelles du domaine concédé (hors immobilisations en cours)

(en millions d'euros)

	Terrains et constructions	Installations production thermique et hydraulique	Réseaux	Autres installations, matériels, outillages et autres immobilisations	Total
Valeurs brutes au 31.12.2005	2 324	6 206	54 312	1 189	64 031
Augmentations (1)	3	4	1 034	24	1 065
Cessions	(5)	-	(189)	(37)	(231)
Ecart de conversion	(1)	-	-	-	(1)
Autres mouvements (2)	(359)	(189)	(1 578)	(20)	(2 146)
Valeurs brutes au 30.06.2006	1 962	6 021	53 579	1 156	62 718
Amortissements et pertes nettes de valeur au 31.12.2005	(1 266)	(2 924)	(21 093)	(638)	(25 921)
Dotations nettes aux amortissements	(10)	(58)	(2)	(6)	(76)
Reprise des pertes de valeur	-	-	624	-	624
Cessions	5	-	154	37	196
Ecart de conversion	1	-	(18)	-	(17)
Autres mouvements (2)	9	109	428	(34)	512
Amortissements et pertes nettes de valeur au 30.06.2006	(1 261)	(2 873)	(19 907)	(641)	(24 682)
Valeurs nettes au 31.12.2005	1 058	3 282	33 219	551	38 110
Valeurs nettes au 30.06.2006	701	3 148	33 672	515	38 036

(1) Les augmentations comprennent également les immobilisations remises à titre gratuit.

(2) Les autres mouvements concernent les amortissements des biens concédés effectués en contrepartie des dépréciations des passifs spécifiques des concessions ainsi que les reclassements des immobilisations de Light sur la rubrique « Actifs détenus en vue de la vente ».

Le poste «Immobilisations du domaine concédé» comprend les immobilisations concédées situées dans les pays suivants : France, Italie, Côte d'Ivoire et Suisse.

Sur la base du prix de vente défini dans le Share Purchase Agreement, EDF a constaté une reprise de perte de valeur de 624 millions d'euros sur les actifs immobilisés de la société brésilienne Light qui avaient été dépréciés au cours des exercices 2002 à 2004.

Note 19 - Titres mis en équivalence

Le détail des entreprises associées au 30 juin 2006 est le suivant :

	Activité principale (1)	Quote-part des droits de vote détenus	Quote-part d'intérêts dans le capital	Quote-part de capitaux propres au 30.06.2006	Dont quote-part de résultat au 30.06.2006	Quote-part de capitaux propres au 31.12.2005
(en millions d'euros)						
		%	%			
Dalkia Holding	S	34,0	34,0	462	16	463
Estag	P	25,0	20,0	342	21	326
SSE	D	49,0	49,0	183	14	193
Groupe Atel (2)	P	38,6	25,8	575	50	280
EVN	D	29,7	29,7	313	23	268
Edenor	D	25,0	25,0	1	17	(17)
Autres titres mis en équivalence				430	43	517
Titres mis en équivalence	-	-	-	2 306	184	2 030

(1) S=services, P=production, D=distribution

(2) Atel et Motor Colombus : les pourcentages présentés s'appliquent à Atel

Les principales opérations du semestre concernent :

- les acquisitions auprès d'UBS d'un lot complémentaire représentant 17,32% du capital de Motor Colombus pour 404 millions de francs suisses et de 7,2 % du capital de Motor Colombus par Atel, qui ont un effet induit de 11,37% sur la participation dans Atel ;
- la prise de contrôle de Stadtwerke Düsseldorf intégrée globalement depuis le 31 mars 2006, qui figurait pour 125 millions d'euros dans le poste « Titres mis en équivalence » au 31 décembre 2005.

Note 20 - Actifs financiers

20.1 Répartition entre les actifs financiers courants et non courants

La répartition entre les actifs financiers courants et non courants se présente comme suit :

(en millions d'euros)	30.06.2006			31.12.2005		
	Courant	Non courant	Total	Courant	Non courant	Total
Actifs financiers à la juste valeur avec variations de juste valeur en résultat	5 444	3	5 447	6 194	-	6 194
Actifs financiers disponibles à la vente	9 590	8 140	17 730	4 592	7 135	11 727
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance (*)	17	379	396	22	115	137
Juste valeur positive des dérivés de couverture	595	443	1 038	737	518	1 255
Prêts et créances financières (*)	407	1 419	1 826	421	1 244	1 665
ACTIFS FINANCIERS	16 053	10 384	26 437	11 966	9 012	20 978

(*) nets de dépréciation

20.2 Variation des actifs financiers

La variation des actifs financiers s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	31.12.2005	Augmentations	Diminutions	Variations de juste valeur	Autres	30.06.2006
Actifs financiers à la juste valeur avec variations de juste valeur en résultat	6 194	389	(560)	(556)	(20)	5 447
Actifs financiers disponibles à la vente	11 727	7 651	(2 014)	205	161	17 730
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	137	264	(5)	-	-	396
Juste valeur positive des dérivés de couverture	1 255	7	(2)	(196)	(26)	1 038
Prêts et créances financières	1 665	632	(330)	-	(141)	1 826
ACTIFS FINANCIERS	20 978	8 943	(2 911)	(547)	(26)	26 437

20.3 Détail des actifs financiers

20.3.1 Actifs financiers avec variation de juste valeur en résultat

(en millions d'euros)	30.06.2006	31.12.2005
Dérivés - juste valeur positive	5 200	5 817
Juste valeur des actifs financiers détenus à des fins de transaction (1)	126	118
Actifs financiers à la juste valeur en résultat sur option (2)	121	259
Actifs financiers avec variation de juste valeur en résultat	5 447	6 194

(1) la part qualifiée d'actifs liquides est de 104 millions d'euros au 30 juin 2006 (98 millions d'euros au 31 décembre 2005).

(2) la part qualifiée d'actifs liquides était de 161 millions d'euros au 31 décembre 2005.

20.3.2 Actifs financiers disponibles à la vente

(en millions d'euros)	30.06.2006			31.12.2005		
	Actions	Titres de dettes	Total	Actions	Titres de dettes	Total
Actifs dédiés	2 981	1 304	4 285	2 163	1 214	3 377
Actifs liquides	3 775	5 290	9 065	3 390	932	4 322
Autres titres	3 188	1 192	4 380	2 586	1 442	4 028
Actifs financiers disponibles à la vente	9 944	7 786	17 730	8 139	3 588	11 727

Au cours du 1^{er} semestre 2006, les placements temporaires des fonds issus de l'augmentation de capital d'EDF SA, inclus dans le poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » au 31 décembre 2005, sont arrivés à échéance et ont été investis dans des supports à maturité plus longue classés en actifs liquides. Cette évolution explique pour 5 milliards d'euros la croissance du poste « Actifs liquides ».

Par ailleurs, 242 millions d'euros de variations de juste valeur nets d'impôt ont été enregistrés en capitaux propres et (18) millions d'euros nets d'impôt ont été recyclés des capitaux propres en résultat au titre des cessions et dépréciations d'actifs disponibles à la vente.

20.3.2.1 *Composition du portefeuille d'actifs dédiés de EDF SA*

Le portefeuille des actifs dédiés d'EDF SA est constitué d'actifs financiers dédiés à la couverture des charges de long terme liées à la déconstruction des centrales nucléaires et à l'aval du cycle du combustible (voir note 24.3). L'entreprise a souhaité que ces actifs soient clairement identifiables et isolés de la gestion des autres actifs ou placements financiers de l'entreprise.

Ces actifs gérés dans une optique de long terme sont composés de placements diversifiés obligataires, actions et monétaires, conformément à une allocation stratégique fixée par le Conseil d'administration de l'entreprise, révisable périodiquement sous le contrôle du Comité d'Audit.

Une partie de ces placements constitués d'actions et d'obligations est actuellement détenue et gérée directement par EDF et figure en tant que telle à son bilan. L'autre partie est constituée d'OPCVM spécialisés sur les grands marchés internationaux gérés par des sociétés de gestion françaises ou étrangères sélectionnées sur dossier ou sur appel d'offres. Elle couvre différents segments de marchés obligataires ou d'actions sur lesquels EDF souhaite avoir la plus large diversification possible. Il s'agit soit de Sicav ou FCP ouverts soit de FCP réservés constitués par l'entreprise pour son usage exclusif.

Les fonds réservés doivent respecter l'évolution d'un indice boursier de référence dans le cadre d'une limite stricte de risque exprimée sous forme de « tracking error ». EDF n'intervenant pas dans la gestion opérationnelle des fonds à l'intérieur des objectifs fixés par les conventions d'investissement, la consolidation ligne à ligne des fonds réservés ne traduirait pas l'objectif de gestion recherché. Ces fonds constituent des actifs financiers à part entière dont la valeur liquidative représente leur valeur de marché. En conséquence, ils sont présentés au bilan à leur valeur liquidative au sein des actifs financiers disponibles à la vente.

La dotation sur les actifs dédiés s'élève à 844 millions d'euros pour le 1^{er} semestre 2006.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de la juste valeur du portefeuille des actifs dédiés en détaillant plus particulièrement l'évolution des valeurs liquidatives des fonds réservés :

(en millions d'euros)	Juste valeur 30.06.2006	Juste valeur 31.12.2005
Actions Amérique du Nord	523	534
Actions Europe	435	385
Actions Japon	123	135
Obligations Monde	309	245
Total des Fonds Communs de Placements réservés	1 390	1 299
Actions	339	188
Obligations	1 304	1 214
Autres OPCVM	1 252	676
Total Autres placements financiers	2 895	2 078
Total des titres Actifs dédiés	4 285	3 377

20.3.2.2 Actifs liquides

Les actifs liquides sont des actifs financiers composés de fonds ou de titres de taux de maturité initiale supérieure à trois mois, facilement convertibles en trésorerie quelle que soit leur maturité, et gérés dans le cadre d'un objectif de liquidité.

La croissance du poste provient essentiellement du placement de l'augmentation de capital qui répond à un objectif de liquidité .

Au sein de ce portefeuille, les OPCVM monétaires s'élèvent à 3 775 millions d'euros au 30 juin 2006 (3 390 millions d'euros au 31 décembre 2005).

20.3.2.3 Autres titres

Au 30 juin 2006, les autres titres se composent notamment :

- chez EnBW de 1 170 millions d'euros d'actifs disponibles à la vente – titres de dettes et de 1 185 millions d'euros d'actifs disponibles à la vente – actions ;
- chez EDF SA, de titres AREVA pour 465 millions d'euros et de placements financiers relatifs à l'augmentation de capital pour 254 millions d'euros.

20.4 Juste valeur des instruments financiers hors dérivés

(en millions d'euros)	30.06.2006		31.12.2005	
	Juste valeur	Valeur nette comptable	Juste valeur	Valeur nette comptable
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	396	396	137	137
Prêts et créances financières	1 829	1 826	1 670	1 665
Instruments financiers hors dérivés	2 225	2 222	1 807	1 802

20.5 Engagements liés aux investissements

Au 30 juin 2006, les éléments constitutifs des engagements liés aux investissements sont les suivants :

(en millions d'euros)	Total	Échéances		
		< 1 an	1 - 5 ans	> 5 ans
Engagements d'acquisition de titres	3 566	690	2 874	2
Engagements de cession de titres	454	443	11	0
Autres engagements donnés liés aux investissements	163	48	103	12
Autres engagements reçus liés aux investissements	40	20	10	10

20.5.1 Engagements d'acquisition de titres

- Engagement consenti à OEW par EDF International relatif à EnBW en vertu du pacte d'actionnaires conclu le 26 juillet 2000 :

A partir du 1er janvier 2006 et jusqu'au 31 décembre 2011, OEW peut décider de vendre tout ou partie de ses actions soit 62 514 267 actions pour un prix unitaire de 37,14 euros.

Le montant de cette option est estimé à 2 322 millions d'euros au 30 juin 2006.

D'autres accords conclus entre EDF International et OEW précisent que OEW dispose d'une option de vente portant sur 5,94% des actions EnBW qui pourra être exercée entre le 28 janvier 2005 et le 30 novembre 2006. Le montant de cet engagement est estimé à 493 millions d'euros au 30 juin 2006.

- Divers options ou accords pris par EDF International (355 millions d'euros) et par EnBW sur des titres de différentes sociétés du secteur énergétique (80 millions d'euros).
- Engagements pris par EDEV SA relatifs à EDF Energies Nouvelles :

Le 16 décembre 2002 EDEV SA a acquis 170 419 titres de la société SIIF-Energies (devenue en 2004 EDF Energies Nouvelles) et a porté ensuite sa participation totale à 49,73% par une augmentation de capital

Au 30 juin 2006, EDEV SA détient 49,87% du capital et 50% des droits de vote. La parité en capital et le contrôle de 50% des droits de vote sont garantis à EDEV SA par l'attribution de 380 000 BSA (Bons de souscription d'actions). Les BSA émis lors de l'assemblée générale de décembre 2002 ont été annulés et remplacés par un nombre identique de BSA émis par l'assemblée générale du 19 octobre 2005. Ces BSA ont été émis pour 0,01 euro et permettent la souscription de 380 000 actions, à 88,17 euro par action. Ils sont exerçables jusqu'au 31 décembre 2009.

Courant juillet 2006, de nouveaux accords ont été signés avec Pâris Mouratoglou, en vue de l'introduction en bourse de EDF Energies Nouvelles. A la suite de ces accords, EDEV SA détient 50% du capital et des droits de vote et les BSA ne sont plus exerçables.

En 2002, les actionnaires d'EDF Energies Nouvelles avaient déclaré leur intention de procéder à terme à une introduction en Bourse de la société et cette intention a été confirmée lors du conseil d'administration de la société du 15 juin 2005.

Le Conseil d'administration du 18 juin 2006 a autorisé le dépôt du projet de document de base auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF). Toutefois, la décision définitive de procéder à l'introduction en bourse devrait être prise par un conseil d'administration qui se tiendra fin octobre 2006.

Toutefois, si cette mise en Bourse n'était pas réalisée à fin juin 2007, les autres actionnaires bénéficieraient, sous certaines conditions, d'une promesse d'achat de leurs titres consentie par EDEV SA, exerçable du 1er au 31 décembre 2008 et EDEV SA bénéficierait aussi d'une promesse de vente sur ces mêmes titres, exerçable à partir du 1er janvier 2009 et jusqu'au 31 décembre 2009. Le coût d'acquisition de ces titres serait alors fonction d'une évaluation à dire d'expert.

Enfin, EDEV SA s'est engagé, sous réserve que certaines conditions soient remplies, à financer par des fonds propres tout ou partie de projets développés par EDF Energies Nouvelles, pour un montant total qui ne dépasse pas 150 millions d'euros. Au 30 juin 2006, EDEV SA a accordé 83 millions d'euros (soit 41

millions d'euros en quote-part EDF de financements de cette nature).

- Accord avec Veolia Environnement : Veolia Environnement a accordé à EDF SA une option d'achat sur la totalité de ses titres Dalkia dans l'hypothèse où un concurrent d'EDF SA viendrait à prendre le contrôle de Veolia Environnement. De même, EDF SA a accordé à Veolia Environnement une option d'achat sur la totalité de ses titres Dalkia dans l'hypothèse où le statut d'EDF SA serait modifié et où un concurrent de Veolia Environnement, agissant seul ou de concert, viendrait à prendre le contrôle d'EDF SA. A défaut d'accord entre les parties sur le prix de cession des titres, celui-ci serait fixé à dire d'expert.

20.5.2 Engagements de cession de titres

EDF International dispose d'une option de vente conclue avec Edison sur sa participation dans Finel (20 %). Cette option s'éteindra au plus tard le 31 décembre 2006. Le prix de sortie des 20 % résiduels est estimé à 20 % de la valeur de la société à cette date et, pour un prix minimum de 150 millions d'euros.

Fin mars 2006, le Groupe a signé avec le consortium Rio Minas Energia un accord de cession de 79,4 % du capital de sa filiale brésilienne Light. La cession a été finalisée le 10 août 2006 pour un montant de 320 millions de US dollars.

20.5.3 Autres engagements liés aux investissements

Il s'agit principalement de garanties d'investissement données par Dalkia International (83 millions d'euros), EDF Energies Nouvelles (33 millions d'euros) et par ECW (25 millions d'euros).

Par ailleurs, le groupe EDF, via ses filiales TIRU et EDF Energies Nouvelles, a reçu divers engagements pour 40 millions d'euros.

Note 21 - Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent des fonds en caisse, des soldes bancaires et des placements dans des instruments du marché monétaire. La trésorerie et les équivalents de trésorerie figurant dans le tableau des flux de trésorerie comprennent les montants suivants inscrits dans le bilan :

(en millions d'euros)	30.06.2006	31.12.2005
Disponibilités	957	1 060
Équivalents de trésorerie	2 295	5 813
Comptes courants financiers	244	347
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 496	7 220

A fin décembre 2005, cette rubrique intégrait notamment le placement temporaire de l'augmentation de capital d'EDF SA à hauteur de 5 milliards d'euros.

Note 22 - Actifs et passifs détenus en vue de leur vente

Au 31 décembre 2005, les actifs et passifs détenus en vue de leur vente concernaient principalement les actifs EDF Port Saïd, EDF Port Suez et ASA Holding AG qui ont été cédées au cours du 1^{er} semestre 2006.

Au 30 juin 2006, les actifs et passifs détenus en vue de leur vente sont principalement ceux de la société brésilienne Light et d'une société du groupe Edison (Rete).

	30.06.2006		31.12.2005	
	Light	Autres	Total	Total
(en millions d'euros)				
Actifs détenus en vue de leur vente :	2 411	133	2 544	728
Actifs immobilisés	977	105	1 082	558
Autres actifs non courants	6	-	6	38
Actifs courants (hors trésorerie)	1 253	28	1 281	103
Trésorerie	175	-	175	29
Passifs détenus en vue de leur vente	2 389	53	2 442	592
Passifs financiers non courants	839	17	856	391
Autres passifs non courants	670	-	670	28
Passifs financiers courants	313	-	313	72
Autres passifs courants	567	36	603	101

La valeur comptable nette des actifs et passifs de l'entité Light détenus en vue de la vente tient compte des écarts de conversion négatifs à hauteur de 242 millions qui ont été enregistrés directement en capitaux propres. L'effet qui en résultera lors de la sortie de Light du périmètre de consolidation du Groupe au second semestre 2006 a été pris en compte pour la détermination de la reprise de perte de valeur enregistrée au 30 juin 2006.

Note 23 - Capitaux propres

23.1 Capital social

Au 30 juin 2006, le capital social d'EDF s'élève à 911 085 545 millions d'euros, divisé en 1 822 171 090 actions ordinaires d'un nominal de 0,5 euro chacune.

Au 30 juin 2006, l'Etat détient 87,3% du capital d'EDF.

23.2 Actions propres

Les actions propres sont des titres d'autocontrôle émis par l'entreprise consolidante et détenus soit par elle-même soit par les autres membres du groupe consolidé. Elles sont enregistrées pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres jusqu'à leur date de cession. Les résultats de cession de ces titres sont imputés directement dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

Un programme de rachat d'actions de la Société autorisé par l'Assemblée générale du 9 juin 2006 a été mis en œuvre par le Conseil d'administration dans la limite de 10% des actions composant le capital social de la Société et ce, pour une durée de 18 mois.

Dans le cadre de ce programme qui a fait l'objet d'un contrat de liquidité conforme aux dispositions prévues par l'AMF, 793 500 actions ont été achetées pour un montant total de 32 millions d'euros et 479 757 actions ont été vendues pour un montant total de 20 millions d'euros.

Au 30 juin 2006, les actions propres enregistrées en diminution des capitaux propres consolidés représentent 313 743 actions pour une valeur de 12 millions d'euros.

23.3 Distributions

L'Assemblée générale des actionnaires du 9 juin 2006 a décidé une distribution de dividendes pour un montant de 1 439 millions d'euros correspondant à 0,79 euro par action, mis en paiement le 20 juin 2006.

23.4 Résultat par action

Le résultat dilué par action est calculé en divisant la part du résultat net du groupe, corrigée de l'impact des instruments dilutifs, par le nombre moyen pondéré d'actions potentielles en circulation au cours de la période après neutralisation des actions propres.

Au 30 juin 2006, il n'existe pas d'instruments dilutifs chez EDF SA.

La réconciliation entre le résultat de base et le résultat dilué conduisant au calcul des résultats par action (de base et dilué) est la suivante :

(en millions d'euros)	1er semestre 2006	1er semestre 2005
Résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires	4 143	2 132
Effet de la conversion de chaque catégorie d'instruments financiers dilutifs	(4)	-
Résultat net utilisé pour le calcul du résultat par action - dilué	4 139	2 132

La variation du nombre moyen pondéré d'actions utilisé pour le calcul du résultat net de base et du résultat dilué par action s'analyse comme suit :

	1er semestre 2006	1er semestre 2005
Nombre d'actions ordinaires en circulation au 1er janvier	1 822 171 090	1 625 800 000
Variation du nombre d'actions durant la période (prorata temporis)	(50 329)	-
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au 30 juin	1 822 120 761	1 625 800 000
Effet dilutif	-	-
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation - dilué au 30 juin	1 822 120 761	1 625 800 000

Le résultat par action et le résultat dilué par action s'élèvent à 2,27 euros.

Note 24 - Provisions

24.1 Répartition courant / non courant des provisions

La répartition entre la part courante et la part non-courante des provisions se présente comme suit :

	30.06.2006			31.12.2005		
(en millions d'euros)	Courant	Non courant	Total	Courant	Non courant	Total
Provisions pour fin de cycle du combustible nucléaire	907	14 065	14 972	834	13 918	14 752
Provisions pour déconstruction et derniers cœurs	247	13 182	13 429	229	12 907	13 136
Provisions pour avantages du personnel	1 454	12 496	13 950	1 601	12 971	14 572
Autres provisions	919	2 269	3 188	1 411	2 178	3 589
PROVISIONS	3 527	42 012	45 539	4 075	41 974	46 049

24.2 Provisions pour fin de cycle du combustible nucléaire

La variation des provisions pour fin de cycle du combustible nucléaire se répartit comme suit au 30 juin 2006 :

	31.12.2005	Augmentations	Diminutions		Autres	30.06.2006
(en millions d'euros)			Provisions utilisées	Provisions Excédentaires ou devenues sans objet	Variations	
Provisions pour retraitement du combustible nucléaire	10 336	526	(369)	(35)	(4)	10 454
Provisions pour évacuation et stockage	4 416	131	(32)	(1)	4	4 518
Provisions pour fin de cycle du combustible nucléaire	14 752	657	(401)	(36)	-	14 972

Les provisions pour fin de cycle du combustible nucléaire concernent EDF SA pour 14 152 millions d'euros et les filiales pour 820 millions d'euros.

24.2.1 Provisions pour retraitement du combustible nucléaire d'EDF SA

Cette provision couvre principalement les prestations suivantes :

- le transport des centres de production à l'usine AREVA de La Hague, la réception, l'entreposage et le traitement du combustible irradié issu des différentes filières (dont le conditionnement des déchets et leur entreposage),
- l'oxydation et l'entreposage de l'uranium de retraitement non recyclé,
- la reprise et le conditionnement des déchets anciens issus du site de La Hague,
- la participation à la mise à l'arrêt définitif et au démantèlement des installations de retraitement de La Hague.

Les coûts correspondants, évalués aux conditions économiques de juin 2006, se montent à 17 444 millions d'euros (17 198 millions d'euros au 31 décembre 2005). Répartis selon l'échéancier prévisionnel de décaissements et prenant en compte un taux d'inflation de 2% et un taux d'actualisation de 5%, ils ont été provisionnés en valeur actualisée au 30 juin 2006 pour un montant de 10 189 millions d'euros (9 993 millions d'euros au 31 décembre 2005).

L'évaluation de cette provision est basée sur le contrat signé le 24 août 2004 entre EDF et AREVA qui couvre la période 2001-2007, y compris pour les quantités qui seront retraitées au-delà de 2007.

En ce qui concerne le retraitement du combustible de Creys-Malville, la provision est fondée sur l'option d'un retraitement de l'ensemble du combustible appartenant à EDF dans des installations spécialement aménagées et qualifiées à cet effet, après un entreposage de longue durée sur le site de Creys-Malville.

Des négociations se poursuivent actuellement entre EDF et AREVA sur les points suivants :

- les conditions juridiques et financières d'un transfert à AREVA des obligations contractuelles actuelles d'EDF relatives à sa contribution financière au démantèlement des installations de La Hague et aux opérations de reprise et de conditionnement (RCD) des déchets anciens,
- les conditions techniques et économiques d'un futur accord pour le retraitement des combustibles irradiés au-delà de 2007.

Dans l'attente d'un accord, ces points font l'objet d'hypothèses prudentes établies par les experts de l'entreprise :

- l'assiette et la quote-part d'EDF pour le démantèlement des installations de La Hague, de même que l'échéancier des dépenses prévisionnelles et les taux d'inflation et d'actualisation sont fondés sur des données ayant fait l'objet d'un accord entre EDF et AREVA fin septembre 2003,
- les données relatives aux opérations de reprise et de conditionnement des déchets (RCD) sont évaluées sur la base d'éléments partagés avec AREVA.

Enfin, EDF, AREVA et le Commissariat à l'Energie Atomique (CEA) ont conclu courant décembre 2004 un accord par lequel le CEA reprenait la maîtrise d'ouvrage et le financement des opérations de mise à l'arrêt définitif, de démantèlement des installations ainsi que de reprise et de conditionnement des déchets de l'usine de retraitement UP1 de Marcoule. En contrepartie, EDF versait au CEA une contribution financière libératoire couvrant l'intégralité de sa quote-part au coût des opérations restant à réaliser, EDF demeurant propriétaire de ses déchets ultimes et supportant leur coût de transport et de stockage. Le règlement au CEA s'est échelonné de fin 2004 à début janvier 2006.

24.2.2 Provision pour évacuation et stockage des déchets radioactifs d'EDF SA

Cette provision concerne les dépenses relatives à :

- la surveillance du Centre de stockage de la Manche, ainsi que la couverture et la surveillance du Centre de l'Aube, qui reçoivent les déchets de faible activité à vie courte issus de la maintenance des centrales et de la déconstruction,

- l'évacuation et le stockage en sub-surface des déchets de faible activité à vie longue, ainsi que les études associées,
- la gestion à long terme des déchets de haute et moyenne activité à vie longue (HA-MAVL relevant de la loi du 30 décembre 1991) produits à La Hague et Marcoule (pour la part revenant à EDF).

Les coûts correspondants, évalués aux conditions économiques de juin 2006, se montent à 11 622 millions d'euros au 30 juin 2006 (11 498 millions d'euros au 31 décembre 2005). Compte tenu de l'échéancier prévisionnel de décaissements d'un taux d'inflation de 2%, et d'un taux d'actualisation de 5%, ils ont été provisionnés en valeur actualisée à fin juin 2006 pour un montant de 3 964 millions d'euros, sensiblement équivalent au montant à fin 2005 (3 894 millions d'euros).

Les volumes de déchets donnant lieu à provisions incluent d'une part les déchets existants, d'autre part l'ensemble des déchets à conditionner (tels qu'obtenus après traitement à La Hague du combustible usé) correspondant à la totalité des combustibles irradiés au 30 juin 2006.

La gestion des déchets de haute et moyenne activité à vie longue (HA-MAVL) issus du traitement des combustibles usés d'EDF constitue la part la plus importante de la provision pour évacuation et stockage des déchets radioactifs. EDF a fondé son évaluation des charges futures relatives à la gestion à long terme de ces déchets sur l'hypothèse de la mise en œuvre d'un stockage géologique prise en compte par la loi de programme n° 2006-739 du 28 juin 2006, relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs (voir note 24.5).

Depuis 2005, le montant brut et l'échéancier des dépenses prévisionnelles sont basés sur un scénario industriel de stockage géologique établi à partir des conclusions rendues au premier semestre 2005 par le groupe de travail dirigé par la Direction Générale de l'Energie et des Matières Premières (DGEMP) et réunissant les administrations concernées (DGEMP, APE et Direction du Budget), l'ANDRA et les producteurs de déchets (EDF, AREVA, CEA). EDF a effectué une déclinaison raisonnable des éléments issus des travaux du groupe de travail, en s'assurant également de sa cohérence avec les données internationales.

24.2.3 Provisions pour fin de cycle des combustibles nucléaires des filiales

Ces provisions qui s'élèvent à 820 millions d'euros au 30 juin 2006 (865 millions d'euros au 31 décembre 2005) comprennent essentiellement l'élimination des combustibles irradiés et des déchets radioactifs du groupe EnBW.

Depuis le 1er juillet 2005, les éléments de combustibles en fin de cycle sont désormais confinés sur le site même de la centrale, pour un stockage intermédiaire, avant d'être transférés au site de stockage final exploité par l'Etat allemand. Les provisions pour ce stockage sont calculées en fonction de critères définis par des organismes habilités par le gouvernement fédéral allemand.

24.3 Provisions pour déconstruction et pour derniers cœurs

La variation des provisions pour déconstruction et pour derniers cœurs se répartit comme suit au 30 juin 2006 :

	31.12.2005	Augmentations	Diminutions		Autres Variations	30.06.2006
			Provisions utilisées	Provisions Excédentaires ou devenues		
				sans objet		
(en millions d'euros)						
Provisions pour déconstruction des centrales	11 518	303	(68)	(6)	30	11 777
Provisions pour derniers cœurs	1 618	39		(5)		1 652
Provisions pour déconstruction et derniers cœurs	13 136	342	(68)	(11)	30	13 429

Les provisions pour déconstruction et pour derniers cœurs concernent EDF SA pour 12 082 millions d'euros et les filiales pour 1 347 millions d'euros.

24.3.1 Provisions pour déconstruction des centrales d'EDF SA

Cette rubrique concerne la déconstruction :

- des centrales nucléaires filière REP en exploitation et des centrales nucléaires arrêtées définitivement (centrales de première génération de la filière UNGG et autres filières y compris centrale de Creys-Malville),
- des centrales thermiques à flamme.

Les coûts correspondants, évalués aux conditions économiques de juin 2006, se montent à 21 439 millions d'euros (21 279 millions d'euros au 31 décembre 2005). Répartis selon l'échéancier prévisionnel de décaissements et prenant en compte un taux d'inflation de 2% et un taux d'actualisation de 5%, les coûts de l'ensemble des centrales ont été provisionnés en valeur actualisée au 30 juin 2006 pour 10 450 millions d'euros (10 248 millions d'euros au 31 décembre 2005).

24.3.1.1 Provisions pour déconstruction des centrales nucléaires d'EDF SA

- Pour les centrales en exploitation (filiale REP paliers 900 MW, 1300 MW et N4), une étude du Ministère de l'Industrie et du Commerce datant de 1991 a déterminé une estimation du coût de référence, confirmant les hypothèses de la Commission PEON datant de 1979 en évaluant les coûts de déconstruction à environ 15% des dépenses d'investissement ramenées à la puissance continue nette. Cette dernière évaluation a elle-même été confirmée par de nouvelles études opérées en 1999, ciblées sur un site déterminé. Le scénario qui sous-tend cette évaluation prévoit qu'à l'issue des derniers travaux de déconstruction, les sites soient remis en état et que les terrains puissent être réutilisés.

L'intégralité de la valeur actuelle de l'engagement pour déconstruction des centrales nucléaires est provisionnée. L'estimation de l'échéancier des décaissements prévisionnels s'appuie sur le plan de déconstruction élaboré par les experts de l'entreprise prenant en compte l'ensemble des dispositions réglementaires et environnementales connues à ce jour. Elle intègre également un facteur d'incertitude lié au terme éloigné de ces décaissements.

Un actif est créé en contrepartie de la provision selon les principes comptables exposés dans l'annexe des comptes consolidés au 31 décembre 2005.

En application du principe de non-compensation des actifs et des passifs pour l'estimation des provisions, un actif a également été comptabilisé sous la forme de produits à recevoir pour constater l'engagement des partenaires étrangers à prendre en charge, à hauteur de leur participation, la déconstruction des tranches 1 et 2 des centrales REP de Cattenom et de Chooz B 1 et 2.

- Pour les centrales nucléaires arrêtées définitivement, la provision est évaluée à partir du coût des travaux déjà réalisés, d'études, de devis et d'une inter-comparaison réalisée par l'Entreprise. Les décaissements envisagés ont été inflatés en fonction des échéanciers établis en interne et actualisés.
- Les coûts de déconstruction des centrales de Phénix et de Brennilis sont également provisionnés pour la part EDF et figurent sous cette rubrique.

24.3.1.2 Provisions pour déconstruction des centrales thermiques à flamme d'EDF SA

Les charges liées à la déconstruction des centrales thermiques à flamme sont basées sur des études, régulièrement mises à jour et fondées sur une estimation des coûts futurs à partir, d'une part, des coûts constatés pour les opérations passées et d'autre part, des estimations les plus récentes portant sur des centrales encore en activité.

24.3.2 Provisions pour déconstruction des centrales des filiales

Les obligations de déconstruction des centrales des filiales concernent les centrales classiques en Europe mais aussi le parc de centrales nucléaires d'EnBW. Pour ces dernières, l'intégralité de la valeur actuelle de l'engagement pour déconstruction est provisionnée. L'estimation de l'échéancier des décaissements prévisionnels ainsi que les coûts futurs s'appuient sur le plan de déconstruction élaboré par les experts externes et prennent en compte l'ensemble des dispositions réglementaires et environnementales connues à ce jour en Allemagne. Les dépenses sont calculées sur la base du scénario de démantèlement direct des installations.

24.3.3 Provision pour derniers cœurs

Pour EDF SA, cette provision couvre les charges relatives à la perte future du combustible non consommé à l'arrêt définitif du réacteur. Elle se décompose en deux postes :

- la dépréciation du stock de combustible en réacteur non totalement irradié au moment de l'arrêt définitif, valorisée à partir du prix moyen des stocks de composantes constaté au 31 mai 2006,
- le coût des opérations de traitement du combustible, d'évacuation et de stockage des déchets correspondants, pour la part de combustible non encore irradiée au moment de l'arrêt définitif. Ces coûts sont valorisés suivant les paramètres retenus au 30 juin 2006 pour les provisions relatives au retraitement du combustible usé et à l'évacuation et au stockage des déchets.

Cette provision étant liée à une obligation existante à la date de mise en service de la tranche de production nucléaire à laquelle le cœur appartient, les coûts sont intégralement provisionnés et un actif est constitué en contrepartie de la provision selon les principes comptables exposés dans l'annexe des comptes consolidés au 31 décembre 2005.

Les coûts correspondants, évalués aux conditions économiques de juin 2006, se montent à 3 440 millions d'euros au 30 juin 2006 (3 419 millions d'euros au 31 décembre 2005). Répartis selon l'échéancier prévisionnel de décaissements et prenant en compte un taux d'inflation de 2% et un taux d'actualisation de 5%, ils ont été provisionnés en valeur actualisée à fin juin 2006 pour un montant de 1 632 millions d'euros (1 597 millions d'euros au 31 décembre 2005).

24.4 Facteurs de sensibilité des provisions pour fin de cycle du combustible nucléaire et des provisions pour déconstruction et pour derniers cœurs

Compte-tenu de la sensibilité aux hypothèses retenues de l'ensemble des provisions visées dans les notes 24.2 et 24.3, notamment en termes de coûts, de taux d'inflation et d'actualisation long terme, et d'échéanciers de décaissements, une ré-estimation est effectuée à chaque arrêté des comptes afin de s'assurer que les montants provisionnés constituent la meilleure estimation des coûts qui seront finalement supportés par l'entreprise. Si ces ré-estimations conduisaient à constater des écarts, elles pourraient justifier la révision des montants provisionnés.

24.5 Loi française n° 2006-739 du 28 juin 2006, de programme relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs.

Cette loi détermine une politique nationale pour la gestion durable des matières et des déchets radioactifs et prescrit l'organisation et le financement de cette politique. Elle a vocation à s'appliquer à tous les exploitants nucléaires de base, dont EDF. Elle confirme sans exclure d'autres axes de recherche complémentaires, le scénario industriel de stockage réversible en couche géologique profonde et le principe des provisions afférentes aux charges de démantèlement des installations nucléaires et à la gestion des déchets. De plus, elle introduit l'obligation de couvrir ces provisions par des actifs affectés à ce titre.

Les pratiques comptables actuelles d'EDF en matière de provisions nucléaires et la politique que s'est donné le Groupe en matière de constitution d'un portefeuille d'actifs dédiés (note 24.6) correspondent aux principes posés par la loi.

Cette loi instaure par ailleurs le principe d'un financement sous la forme de taxes additionnelles à la taxe sur les installations nucléaires de base, de certaines actions relatives à la gestion à long terme des déchets de haute et moyenne activité à vie longue, des études et recherches de l'Andra et des actions d'aménagement et de développement économique des territoires concernés.

Les opérations correspondantes sont actuellement financées par des conventions pluri-annuelles et provisionnées sur cette base au titre des charges d'évacuation et de stockage des déchets radioactifs.

Dès l'entrée en vigueur des décrets d'application de cette loi, EDF analysera leurs conséquences éventuelles sur la constitution de ses provisions et de son portefeuille d'actifs dédiés.

24.6 Sécurisation du financement des obligations de long terme

Pour sécuriser le financement des obligations de long terme, dans le cadre de l'ouverture progressive des

marchés de l'électricité, EDF met en place progressivement un portefeuille d'actifs réservés au nucléaire et plus précisément à la déconstruction des centrales actuellement en activité et au stockage sur longue période des déchets de haute et moyenne activité à vie longue (Cf. notes 24.2.2 et 24.3.1.1).

Depuis septembre 2005, EDF a décidé :

- d'intégrer dans l'assiette de constitution des actifs dédiés, les centrales à l'arrêt déjà en cours de déconstruction et la part de la provision pour derniers cœurs correspondant au retraitement du combustible et à l'évacuation et au stockage des déchets correspondants,
- d'accélérer le rythme de constitution des actifs dédiés de manière à ce que leur encours soit, fin 2010, au niveau de celui des provisions concernées.

EDF considère que ces dispositions sont en cohérence avec la loi de programme du 28 juin 2006 relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs qui impose aux exploitants nucléaires de mettre en œuvre un plan de constitution d'actifs dédiés au plus tard dans un délai de cinq ans à compter de la publication de la loi.

Au 30 juin 2006, ce portefeuille s'élève à 4 285 millions d'euros en juste valeur (3 377 millions d'euros au 31 décembre 2005).

24.7 Avantages du personnel

24.7.1 Variation des provisions

La variation des provisions pour avantages du personnel se répartit comme suit au 30 juin 2006 :

	31.12.2005	Augmentations	Diminutions		Autres	30.06.2006
			Provisions utilisées	Provisions Excédentaires ou devenues sans objet	Variations	
(en millions d'euros)						
Provisions pour avantages du personnel postérieurs à l'emploi	14 167	727	(691)	(327)	(1 005)	12 871
Provisions autres avantages à long terme du personnel	405	87	(56)	-	643	1 079
Provisions pour avantages du personnel	14 572	814	(747)	(327)	(362)	13 950

La variation des provisions depuis le 31 décembre 2005 résulte de l'évolution des droits acquis, de l'actualisation financière du passif, des versements effectués aux fonds externalisés et aux prestations versées ainsi que de la reprise intégrale de la provision pour complément exceptionnel de retraite.

24.7.2 Provisions pour avantages du personnel postérieurs à l'emploi

	France	Royaume Uni	Allemagne	Italie	Reste de l'Europe	Reste du Monde	Total
(en millions d'euros)							
Provisions au 31.12.2005	11 470	478	1 738	39	120	322	14 167
Utilisation	(1 005)	(138)	(43)	-	(4)	(11)	(1 201)
Modification de périmètre	0	-	3	(2)	-	-	1
Dotations nettes	693	128	63	2	7	17	910
Autres	(669)	(32)	1	23	-	(328)	(1 006)
Provisions au 30.06.2006	10 489	436	1 762	62	123	-	12 871

24.7.3 Provisions pour avantages à long terme du personnel

	France	Royaume Uni	Allemagne	Italie	Reste de l'Europe	Reste du Monde	Total
(en millions d'euros)							
Provisions au 31.12.2005	278	-	52	24	51	-	405
Utilisation	(52)	-	(1)	-	(3)	-	(56)
Modification de périmètre	0	-	-	-	-	-	-
Dotations nettes	75	-	8	-	2	-	85
Autres	669	-	-	(24)	-	-	645
Provisions au 30.06.2006	970	-	59	-	50	-	1 079

24.8 Autres provisions

La variation des autres provisions se répartit comme suit au 30 juin 2006 :

	31.12.2005	Augmentations	Diminutions		Autres Variations	30.06.2006
			Provisions utilisées	Provisions Excédentaires ou devenues		
				sans objet		
(en millions d'euros)						
Provisions pour risques liés aux participations	15				2	17
Provisions pour risques fiscaux	191	53	(4)	(17)		223
Provisions pour restructuration	44	2	(16)		(2)	28
Autres provisions	3 339	476	(464)	(68)	(363)	2 920
Autres provisions	3 589	531	(484)	(85)	(363)	3 188

24.8.1 Autres provisions

Cette rubrique inclut notamment :

- une provision de 317 millions d'euros dont l'objet est de couvrir la part supportée par EDF SA des charges correspondant aux programmes de travaux votés par le Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification (Face) restant à réaliser au cours des exercices à venir ;
- une provision de 349 millions d'euros relative à la contribution de maintien de droits, pour la part non régulée liée aux conventions signées avec les régimes de retraites complémentaires ;
- une provision pour litige avec des organismes sociaux de 258 millions d'euros ;
- les provisions pour contrats onéreux à hauteur de 374 millions d'euros ;
- les provisions pour quotas d'émission de gaz à effet de serre à hauteur de 141 millions.

24.8.2 Passifs éventuels et litiges

- Rejets de la centrale de Saint Chamas dans l'étang de Berre :

Depuis 1999, un Syndicat Professionnel a commencé une action judiciaire à l'encontre d'EDF du fait de l'exploitation de la centrale hydroélectrique de Saint-Chamas. La régularisation définitive de la situation de cette centrale est tributaire de l'issue des discussions entre le Gouvernement français et la Commission européenne relatives aux modalités d'exécution d'un arrêt du 7 octobre 2005 de la Cour de Justice des Communautés Européennes ayant jugé que la France avait manqué aux obligations rendues nécessaires par l'application de la Convention de Barcelone et du protocole d'Athènes. A cet égard, le Gouvernement français a, début 2006, fait de nouvelles propositions complémentaires à la Commission européenne tendant à réduire de manière significative les rejets d'eau douce.

- Litiges en matière sociale

EDF est partie prenante à un certain nombre de litiges en matière sociale avec des salariés concernant le mode de rémunération des astreintes à domicile ainsi que le calcul et la mise en œuvre des temps de repos.

EDF estime que le litige relatif au mode de calcul de la rémunération des astreintes à domicile ne présente plus de risque financier au 30 juin 2006.

- Contrat entre London Underground et le consortium Powerlink

EDF Energy détient une participation de 80% dans le consortium Powerlink. Ce projet, remporté en 1998, repose sur un contrat de 30 ans pour maintenir et moderniser le réseau haute tension de distribution électrique du métro de Londres.

Le contrat prévoit la possibilité pour London Underground de prononcer une pénalité à l'encontre de Powerlink en cas de défaillances du réseau, incluant notamment le droit pour London Underground de prononcer un avertissement à l'encontre de Powerlink si un certain niveau de pénalités est atteint au cours de 8 périodes consécutives de 4 semaines. London Underground a délivré le 28 septembre 2005 un premier avertissement à l'encontre de Powerlink à la suite de défaillances du réseau puis un second le 15 mars 2006. Cette situation donne la possibilité à London Underground de résilier le contrat.

Cependant, depuis que le premier avertissement a été émis, London Underground et Powerlink ont engagé un processus de modification de certaines parties du contrat conclu entre Powerlink et London Underground. Des avancées substantielles ont été réalisées en ce qui concerne l'acceptation des principes et l'exécution des modifications proposées au contrat. De plus, London Underground a informé Powerlink que, sans préjudice des droits qu'il possède aux termes du contrat, il décidait d'en limiter l'exercice tant que la renégociation se poursuivra de manière satisfaisante.

- Edison : infraction à la réglementation sur rachat Edipower

La Régie de Rome (ACEA) puis Endesa ont demandé au gouvernement italien, aux autorités de concurrence nationale et au régulateur de se prononcer sur la conformité de la participation d'Edison dans Edipower (40%), au regard du décret du Président du Conseil des ministres du 8 novembre 2000 limitant à 30% la participation d'entreprises publiques au capital. Aucune décision n'est intervenue sur ce sujet malgré la recommandation des autorités de concurrence au gouvernement italien en date du 8 juillet 2006 contestant la régularité de la situation.

Note 25 - Passifs spécifiques des concessions

La variation des passifs spécifiques des concessions s'analyse comme suit au 30 juin 2006 :

(en millions d'euros)	31.12.2005	Variation de la période	30.06.2006
Contre-valeur biens	34 529	(230)	34 299
Financement concessionnaire non amorti	(17 252)	290	(16 962)
Droits sur biens existants - valeur nette	17 277	60	17 337
Amortissement financement du concédant	6 798	341	7 139
Provision pour renouvellement	10 832	222	11 054
Droits sur biens à renouveler	17 630	563	18 193
Passifs spécifiques des concessions	34 907	623	35 530

Note 26 - Passifs financiers courants et non courants

26.1 Répartition courant / non courant des passifs financiers

Les passifs financiers se répartissent entre courant et non courant de la manière suivante :

(en millions d'euros)	30.06.2006			31.12.2005		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Emprunts et dettes financières	21 321	7 057	28 378	23 319	6 399	29 718
Juste valeur négative des dérivés de transaction	-	4 844	4 844	-	5 269	5 269
Juste valeur négative des dérivés de couverture	178	450	628	192	265	457
Passifs financiers	21 499	12 351	33 850	23 511	11 933	35 444

26.2 Emprunts et dettes financières

26.2.1 Variations des emprunts et dettes financières

(en millions d'euros)	Emprunts obligataires	Emprunts auprès des établissements de crédit	Autres dettes financières	Emprunts liés aux biens reçus en location financement	Intérêts courus	Total
31.12.2005	19 291	6 078	3 452	359	538	29 718
Augmentations	35	109	829	-	184	1 157
Diminutions	(156)	(353)	(160)	(14)	(195)	(878)
Mouvements de périmètre	(1)	33	75	-	1	108
Ecart de conversion	(123)	(137)	(37)	-	(13)	(310)
Autres	(301)	(834)	(208)	-	(74)	(1 417)
30.06.2006	18 745	4 896	3 951	345	441	28 378

Les principales entités contributrices aux emprunts et dettes financières sont EDF SA (10 533 millions d'euros), EDF Energy (6 343 millions d'euros), EnBW (2 287 millions d'euros), Edison (2 614 millions d'euros).

A noter que les passifs financiers de la société Light ont été reclassés au 30 juin 2006 dans la rubrique « Passifs liés aux actifs détenus en vue de la vente ».

Au cours du 1^{er} semestre 2006, le Groupe n'a ni émis, ni remboursé d'emprunts supérieurs à un milliard d'euros.

26.2.2 Echancier des emprunts et dettes financières

(en millions d'euros)	Emprunts obligataires	Emprunts auprès des établissements de crédit	Autres dettes financières	Emprunts liés aux biens reçus en location financement	Intérêts courus	Total
A moins d'un an	2 552	657	3 409	24	415	7 057
Entre un et cinq ans	8 248	2 090	214	102	26	10 680
A plus de cinq ans	7 945	2 149	328	219	0	10 641
Emprunts et dettes financières au 30.06.2006	18 745	4 896	3 951	345	441	28 378

26.2.3 Ventilation des emprunts et dettes financières par devise

	30.06.2006			31.12.2005		
(en millions d'euros)	Structure initiale de la dette	Incidence des instruments de couverture (1)	Structure de la dette après couverture	Structure initiale de la dette	Incidence des instruments de couverture (1)	Structure de la dette après couverture
Emprunts libellés en euro (EUR)	18 158	(3 874)	14 284	18 671	(3 150)	15 521
Emprunts libellés en dollar américain (USD)	2 597	(817)	1 780	3 212	(627)	2 585
Emprunts libellés en livre britannique (GBP)	6 343	3 896	10 239	5 933	3 191	9 124
Emprunts libellés dans d'autres devises	1 280	795	2 075	1 902	586	2 488
Total des emprunts	28 378	-	28 378	29 718	-	29 718

(1) couverture de dettes et de situations nettes des filiales étrangères

26.2.4 Ventilation des emprunts et dettes financières par taux avant et après swaps

	30.06.2006			31.12.2005		
	Structure initiale de la dette	Incidence des instruments dérivés	Structure finale la dette	Structure initiale de la dette	Incidence des instruments dérivés	Structure finale la dette
(en millions d'euros)						
Emprunts à taux fixe	21 664	(294)	21 370	21 687	(908)	20 779
Emprunts à taux variable	6 714	294	7 008	8 031	908	8 939
Total des emprunts	28 378	-	28 378	29 718	-	29 718

La répartition des emprunts par taux intègre l'effet de l'ensemble des instruments dérivés de couverture et des instruments dérivés détenus à des fins de transaction au 30 juin 2006 et 31 décembre 2005.

26.2.5 Lignes de crédit disponibles

Le Groupe dispose de lignes de crédit auprès de différentes banques pour un montant global de 9 600 millions d'euros au 30 juin 2006 (9 465 millions d'euros au 31 décembre 2005).

	Total	Échéances		
		< 1 an	1 - 5 ans	> 5 ans
(en millions d'euros)				
Lignes de crédit confirmées	9 600	3 595	6 004	1

26.3 Endettement financier net

L'endettement financier net correspond aux emprunts et dettes financières diminués de la trésorerie et des équivalents de trésorerie ainsi que des actifs liquides. Les actifs liquides sont des actifs financiers composés de fonds ou de titres de taux de maturité initiale supérieure à trois mois, facilement convertibles en trésorerie quelle que soit leur maturité, et gérés dans le cadre d'un objectif de liquidité.

	30.06.2006	31.12.2005
(en millions d'euros)		
Emprunts et dettes financières	28 378	29 718
Dérivés de couvertures des dettes	346	240
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(3 496)	(7 220)
Actifs liquides	(9 169) (1)	(4 580) (2)
Dette financière nette des sociétés figurant dans les passifs non courants détenus en vue de la vente	993	434
Endettement financier net	17 052	18 592

(1) dont actifs financiers disponibles à la vente pour 9 065 millions d'euros et actifs financiers à la juste valeur pour 104 millions d'euros.

(2) dont actifs financiers disponibles à la vente pour 4 322 millions d'euros et actifs financiers à la juste valeur pour 258 millions d'euros.

26.4 Evolution de l'endettement financier net

(en millions d'euros)

	30.06.2006	30.06.2005 (1)
Excédent brut d'exploitation	8 124	7 512
Neutralisation des éléments non monétaires inclus dans l'excédent brut d'exploitation	(244)	(220)
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	54	51
Variation du besoin en fonds de roulement net	(399)	159
Autres éléments	(78)	(93)
Flux de trésorerie nets générés par l'exploitation	7 457	7 409
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(2 421)	(2 116)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	125	163
Frais financiers nets décaissés	(488)	(526)
Impôt sur le résultat payé	(552)	877
Free cash flow	4 121	5 807
Investissements financiers	(1 208)	(252)
Dividendes versés	(1 504)	(19)
Augmentation de capital et variation des autres fonds propres	104	260
Versement de la soulte retraite	0	(3 296)
Versement Marcoule	(551)	(523)
Autres variations	50	79
Diminution de l'endettement financier net, hors effets de périmètre et de change	1 012	2 056
Effet de la variation du périmètre	392	223
Effet de la variation de change	198	(979)
Autres variations non monétaires	(62)	(30)
(Augmentation) / Diminution de l'endettement financier net	1 540	1 270
Endettement financier net ouverture	18 592	20 333
Endettement financier net clôture	17 052	19 063

(1) après prise en compte des effets de l'application des normes IAS 32/39 sur l'endettement financier net au 1^{er} janvier 2005.

26.5 Garanties sur emprunts

Les éléments constitutifs des garanties sur emprunts du Groupe au 30 juin 2006 sont les suivants :

(en millions d'euros)	Total	Échéances		
		< 1 an	1 - 5 ans	> 5 ans
Sûretés réelles d'actifs	2 753	1 398	425	930
Garanties sur emprunts	677	54	373	250
Autres engagements liés au financement	524	83	331	110
Engagements donnés liés au financement	3 954	1 535	1 129	1 290
Engagements reçus liés au financement *	394	76	282	36

* hors lignes de crédit (voir ci-dessus note 26.2.5)

Les sûretés réelles et biens affectés en garanties des emprunts comprennent principalement des actifs corporels sous forme de nantissements ou d'hypothèques et des titres de participations de filiales consolidées détentrices d'actifs corporels. Ainsi au 30 juin 2006, la valeur nette comptable des actifs courants et non courants donnés en garantie s'élèvent à 2 753 millions d'euros.

Les garanties sur emprunts ont été données principalement par EDF SA, EDF International et Fenice.

Les engagements reçus liés au financement concernent principalement EDF SA.

Note 27 - Instruments dérivés

D'une manière générale, le Groupe a recours à des instruments dérivés pour couvrir les risques financiers auxquels il est exposé et non à des fins spéculatives.

Les instruments dérivés de taux d'intérêt et de change qui constituent une couverture économique mais qui ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture en IFRS sont évalués à la juste valeur avec les variations de juste valeur comptabilisées au compte de résultat.

Le Groupe effectue des opérations de négoce sur les marchés de gros de l'électricité, du gaz naturel et du combustible fossile principalement au travers de sa filiale EDF Trading. Les transactions spots ou à terme effectuées par EDF Trading sont réalisées par l'intermédiaire d'instruments tels que les contrats à terme comprenant la livraison physique d'une matière première, les contrats de swaps et des options ou autres accords contractuels.

Si EDF Trading a une responsabilité de maîtriser son exposition aux risques marchés énergies, son engagement sur les marchés est toutefois encadré au niveau Groupe par une limite de « value at risk » (VAR) avec une limite « stop loss ».

En ce qui concerne le risque de crédit qui est le risque de défaillance des contreparties à leurs obligations contractuelles, EDF Trading a mis en place un système de gestion de ce risque qui s'appuie sur les quatre principes suivants :

- Analyse quantitative et qualitative de toutes les contreparties afin de définir des limites à l'exposition au risque de contrepartie ; ces limites sont approuvées par le Comité de crédit d'EDF Trading.
- Mesure sur une base quotidienne de l'exposition au risque ; EDF Trading mesure le risque de crédit en fonction des paiements futurs et du coût de remplacement des contrats. Un scénario d'augmentation maximale du coût de remplacement sur la durée résiduelle des contrats est prévu.
- Gestion quotidienne des limites qui implique le suivi et le reporting de l'exposition globale.
- Suivi journalier des garanties. 90% de l'exposition crédit d'EDF Trading est sur des contreparties « investment grade ».

Note 28 - Autres créditeurs

Les éléments constitutifs des autres créditeurs se répartissent comme suit :

	30.06.2006	31.12.2005
(en millions d'euros)		
Avances et acomptes reçus	3 891	3 749
Dettes sur immobilisations	313	506
Dettes fiscales et sociales	5 129	5 364
Produits constatés d'avance	7 335	7 120
Autres dettes	2 704	3 201
Autres créditeurs	19 372	19 940
dont :		
non courant	6 254	5 971
courant	13 118	13 969

Le poste « Autres dettes » intègre les dettes relatives aux engagements de rachat d'intérêts minoritaires donnés pour 202 millions d'euros et aux options d'achat et de vente relative à l'acquisition de 10% d'Edipower par Edison pour 124 millions d'euros.

Note 29 - Parties liées

La nature des opérations avec les parties liées n'a pas connu d'évolution significative depuis le 31 décembre 2005. En particulier, le Groupe continue à entretenir des relations significatives avec les entreprises du secteur public, notamment auprès du groupe AREVA pour la fourniture, le transport et le retraitement du combustible nucléaire et la maintenance des centrales nucléaires. Le groupe AREVA intervient également en tant que fournisseur dans la réalisation du projet EPR (European Pressurized Reactor) et contribue ainsi à la formation des engagements sur commandes d'immobilisations présentées en note 10.2.

Note 30 - Quotas d'émission de gaz à effet de serre

Dans le cadre du protocole de Kyoto, la Directive européenne visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre par l'attribution de quotas d'émission est entrée en vigueur en 2005 pour une première période de trois ans.

Au sein du groupe EDF les sociétés concernées par l'application de cette Directive sont : EDF SA, EnBW, EDF Energy, Edison, Fenice, Dalkia International et Dalkia Investissement, Bert, Demasz, Kogeneracja, Zielonagora, ECK, Rybnik et ECW.

Au 30 avril 2006, le Groupe a restitué 55 millions de tonnes au titre des émissions réalisées en 2005. En Italie et en Pologne, les quotas utilisés au titre de 2005 seront restitués sur le second semestre 2006.

Pour l'année 2006, le volume total des quotas alloués au Groupe et enregistrés dans les registres nationaux s'élève à 80 millions de tonnes (50,7 millions de tonnes pour 2005).

Au 30 juin 2006, le volume des émissions s'élève à 45 millions de tonnes (56,1 millions de tonnes au 31 décembre 2005).

La provision au 30 juin 2006 s'élève à 141 millions d'euros.

Les quotas d'émission de gaz à effet de serre à recevoir au titre de l'année 2007 représentent 81 millions de tonnes, évalués à 1 291 millions d'euros.

Note 31 - Événements postérieurs à la clôture

31.1 Evolution tarifaires postérieures au 30 juin 2006

En France, les tarifs de vente d'électricité fixés par les pouvoirs publics, pour les clients particuliers et les entreprises qui ont choisi de rester facturées au tarif réglementé dans le cadre de l'ouverture au marché, vont augmenter de 1,7% à compter du 15 août 2006.

En Allemagne, l'Agence Fédérale des Réseaux a notifié le 31 juillet 2006 à la filiale de transport d'EnBW une baisse des péages relatifs au réseau de transport (voir note 13). Cette notification ainsi que celle attendue sur les réseaux de distribution auront un effet négatif sur les résultats d'EnBW au second semestre.

31.2 Cessions de sociétés

A la suite de l'accord passé le 28 mars 2006 et après autorisation par les autorités compétentes en France et au Brésil, EDF a finalisé le 10 août la cession de 79,4% de sa filiale Light pour un montant de 320 millions de dollars américains. EDF conserve 10% du capital de Light, le solde du capital, soit 10,6%, étant sur le marché boursier brésilien.

EDF a été autorisée, après publication d'un décret au journal officiel du 11 août 2006 et suite à l'avis positif rendu par la Commission des Participations et des Transferts, à vendre sa filiale italienne EDF Energia Italia. Cette société sera cédée à Edison pour 8,3 millions d'euros.

31.3 Offre publique d'achat sur Demasz

EDF International a soumis, le 28 août 2006 aux autorités boursières compétentes, une offre publique d'achat sur le solde du capital (39,1 %) de sa filiale Demasz, distributeur et commercialisateur d'électricité hongrois.



KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
1, cours Valmy
92923 Paris La Défense Cedex

Deloitte.

Deloitte & Associés
185, avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

Electricité de France S.A.

Rapport des Commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2006

Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2006
Electricité de France S.A.
22 – 30, avenue de Wagram – 75008 Paris



Deloitte.

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
1, cours Valmy
92923 Paris La Défense Cedex

Deloitte & Associés
185, avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

Electricité de France S.A.

Siège social : 22 – 30, avenue de Wagram – 75008 Paris

Rapport des Commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2006

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes et en application de l'article L. 232-7 du Code de commerce, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société Electricité de France S.A., relatifs à la période du 1er janvier au 30 juin 2006, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes professionnelles applicables en France. Un examen limité de comptes intermédiaires consiste à obtenir les informations estimées nécessaires, principalement auprès des personnes responsables des aspects comptables et financiers, et à mettre en œuvre des procédures analytiques ainsi que toute autre procédure appropriée. Un examen de cette nature ne comprend pas tous les contrôles propres à un audit effectué selon les normes professionnelles applicables en France. Il ne permet donc pas d'obtenir l'assurance d'avoir identifié tous les points significatifs qui auraient pu l'être dans le cadre d'un audit et, de ce fait, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité, dans tous leurs aspects significatifs, des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans les notes aux comptes semestriels consolidés résumés :

- l'évaluation des provisions de long terme liées à la production nucléaire, dont les modalités de détermination sont décrites dans les notes 24.2, 24.3 et 24.4, résulte comme indiqué en

*Electricité de France S.A.
Rapport des Commissaires aux comptes
sur l'information financière semestrielle 2006*

note 1.3 des meilleures estimations de la Direction. Cette évaluation est sensible aux hypothèses retenues en termes de coûts, de taux d'inflation, de taux d'actualisation à long terme, d'échéanciers de décaissements, ainsi qu'à l'issue des négociations en cours avec Areva. Compte tenu des éléments de sensibilité évoqués, la modification de certains paramètres pourrait conduire à une révision significative des provisions comptabilisées.

- l'approche privilégiée par EDF dans le cadre des normes existantes pour représenter au bilan ses obligations dans le cadre du renouvellement des biens du domaine concédé relevant de la distribution publique d'électricité en France décrite en note 2 repose sur la spécificité des contrats de concessions. Elle consiste à retenir le montant des engagements contractuels tel qu'il est calculé et communiqué annuellement aux concédants dans le cadre des comptes-rendus d'activité. Une approche alternative, fondée sur la valeur actuelle des montants à décaisser pour faire face au renouvellement de ces biens à l'issue de leur durée de vie industrielle, donnerait une représentation différente des obligations vis-à-vis des concédants. Les effets qu'aurait eus l'adoption de cette dernière approche sur les comptes semestriels consolidés résumés sont présentés à titre d'information dans la note 2. L'évaluation des passifs de concessions est sujette à des aléas, entre autres en termes de coûts et de dates de décaissements.
- l'application, à compter du 1^{er} janvier 2006, de l'interprétation IFRIC 4 « Déterminer si un accord contient un contrat de location » et son incidence sur les capitaux propres consolidés à l'ouverture de l'exercice tels que décrit dans la note 3.2.

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport semestriel commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 31 août 2006

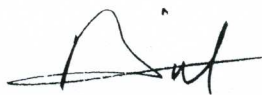
Les Commissaires aux comptes

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Deloitte & Associés



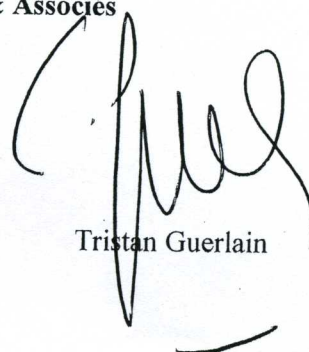
Jean-Luc Decornoy



Michel Piette



Amadou Raimi



Tristan Guerlain